

MINE DE GARA DJEBILET

Sonelgaz réalisera une station solaire de 200 MW

Le gouvernement poursuit ses efforts pour l'exploitation dans les meilleurs délais de la mine de Gara Djebilet (Tindouf). Tous les secteurs sont mobilisés à cet effet. Le groupe Sonelgaz a annoncé, hier mercredi, le lancement des études techniques pour la réalisation d'une centrale solaire, d'une capacité de 200 mégawatts (MW) pour répondre aux besoins énergétiques de cette importante mine et des régions limitrophes. P 3



DÉVELOPPEMENT ET
DIVERSIFICATION DE
L'ÉCONOMIE NATIONALE

**Le secteur des
assurances veut
accroître sa contribution**

Le PDG de la Compagnie algérienne des assurances (CAAT) Nasser Sayes a souligné, mardi à Oran, que le secteur des assurances en Algérie s'oriente davantage vers la participation dans l'économie nationale, à travers la modernisation de sa performance, la diversification du portefeuille d'activités et de services pour répondre aux exigences des clients et aux besoins de l'économie.

P 2

CAPITALISATION BOURSIÈRE
À FIN JUIN 2023

**En hausse de 17,55%,
à 11,83 milliards de DA**



L'activité globale de la bourse d'Alger a enregistré un accroissement important de 105,80%, passant de 49,57 milliards de DA, à la fin du premier semestre 2022, à 102,02 Mds de dinars, à la fin du premier semestre 2023. L'origine de la hausse des échanges est inscrite sur le marché de blocs OAT comme habituellement, indique la première place financière dans son rapport semestriel de 2023.

P 5

PLF 2024

**Les principaux
amendements introduits
par les députés**

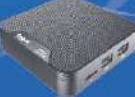
Le projet de loi de finances (PLF) 2024, adopté, mardi, par l'Assemblée populaire nationale (APN), fait l'objet de plusieurs amendements proposés par les députés lors des débats. Ces amendements concernent notamment l'intégration des sociétés civiles professionnelles dans le champ d'application du régime de la taxe forfaitaire, la suppression de la contribution des organes d'assurance et de réassurance de la liste des recettes du Fonds Catastrophes naturelles et Risques majeurs et ce pour préserver l'activité des compagnies d'assurance et de réassurance, et éviter d'autres charges aux citoyens.

P 4



Géant

ELECTRONIC



Moi, c'est Géant...

www.geant-dz.com | info@geant-dz.com | [geantelectronics](https://www.facebook.com/geantelectronics)

أنا، مع جـيـون

INVESTISSEMENT

Remise de 51
actes définitifs
d'exploration à
des opérateurs à
Constantine

Cinquante et un (51) actes définitifs d'exploitation ont été remis mardi après-midi à des investisseurs de la wilaya de Constantine au cours d'une cérémonie présidée par le wali, Abdelkhalak Sayouda à la maison de la culture Malek Haddad. Ces actes définitifs d'exploitation permettront aux investisseurs concernés de "développer et étendre leurs investissements au service du développement national", a estimé le wali dans une déclaration à la presse au terme de la cérémonie qui a eu lieu en présence des autorités civile et militaire de la wilaya. Les investisseurs concernés qui ne possédaient que des actes provisoires d'exploitation pourront désormais contracter les crédits auprès des banques pour l'extension et le développement de leurs projets d'investissement, a expliqué le même responsable qui a rappelé des efforts déployés par les hautes autorités du pays pour faciliter l'acte d'investissement et encourager et accompagner les investisseurs. Réitérant l'engagement de l'administration locale à encourager et à accompagner l'investissement, M. Sayouda a indiqué que des efforts colossaux sont déployés sur le terrain à l'effet d'assoir les meilleures conditions pour l'investissement citant dans ce cadre, les mesures prises localement s'agissant de l'octroi du foncier industriel notamment. Il a dans ce contexte affirmé que Constantine "n'a aucune contrainte en matière du foncier destiné à l'investissement car la wilaya dispose de lots en quantités suffisantes répondant à la demande exprimée", ajoutant que les parcs industriels, les zones industrielles et les multiples zones d'activité que compte cette wilaya "offrent une pleine aisance en la matière".

DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Le secteur des assurances
veut accroître sa contribution

Le PDG de la Compagnie algérienne des assurances (CAAT) Nasser Sayes a souligné, mardi à Oran, que le secteur des assurances en Algérie s'oriente davantage vers la participation dans l'économie nationale, à travers la modernisation de sa performance, la diversification du portefeuille d'activités et de services pour répondre aux exigences des clients et aux besoins de l'économie.

Par Slimane T/Agence

S'exprimant, en marge d'un colloque organisé par la CAAT sur le thème «l'assurance, facteur de résistance et de développement économique», Sayes a déclaré qu'il faut œuvrer à accroître la contribution du secteur des assurances au produit national brut, à travers la modernisation de la performance et la diversification des services fournis, soulignant que le taux de participation est actuellement estimé à 0,7%. Un tel objectif, dira-t-il, «s'inscrit dans la nouvelle vision économique approuvée par les pouvoirs publics, à travers laquelle ils aspirent à rendre l'économie nationale plus ouverte, plus diversifiée et source d'allègement de la dépendance aux hydrocarbures». Il a, en outre, évoqué la stratégie nationale mise en place par les plus hautes autorités dans le cadre des nouvelles perspectives économiques, afin d'évoluer progressivement vers une économie créatrice de richesses et diversifiée, capable de rivaliser sur les marchés internationaux.

Selon M. Sayes, «cette nouvelle stratégie impulsera le marché de l'assurance à œuvrer pour résoudre tous ses problèmes et augmenter son chiffre d'affaires et son taux de participation à l'économie nationale». Le même responsable a fait part d'un nouveau projet de loi relatif au secteur des assurances, qui sera présenté à l'avenir au Parlement, préparé avec la participation de tous les acteurs du secteur des assurances. Ses dispositions permettront au secteur des assurances d'opérer un bond qualitatif dans sa contribution à l'économie nationale, a-t-il souligné. Le même intervenant a salué la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relative à l'ouverture du capital bancaire public, ce qui est un bon indicateur pour l'économie, qui devra donner des résultats positifs au secteur des assurances et permettra de jouer un grand rôle dans le financement de l'économie nationale et encourager l'épargne à long terme. Le secteur économique national enregistre, ces derniers temps, une forte activité, a-t-il ajouté

en espérant que les compagnies d'assurance nationales «suivront le rythme de tout ce mouvement et de la volonté des pouvoirs publics de faire progresser l'économie». Dans un marché caractérisé par une grande compétitivité, la CAAT a réalisé, au cours de l'année écoulée, un chiffre d'affaires de 26,7 milliards DA, ce qui a renforcé sa position de deuxième compagnie d'assurance sur le marché national, a-t-on indiqué, tout en augmentant son capital au cours de l'année écoulée de 5 milliards DA pour atteindre 25 milliards de DA. Au cours de cette rencontre, plusieurs interventions ont été animées, notamment «le rôle de la réassurance dans le renforcement du secteur de l'assurance», «l'assurance comme facteur de flexibilité et de développement économique», entre autres, au cours desquelles les développements mondiaux et les derniers développements dans le domaine de la réassurance ont été débattus, notamment en ce qui concerne les risques émergents et les changements climatiques.

FONCIER INDUSTRIEL NON EXPLOITÉS

Récupération de près de 129 hectares à Mostaganem

Les services de la wilaya de Mostaganem ont procédé à la récupération d'une superficie cumulée estimée à pas moins de 129 hectares de terrains fonciers non exploités, a-t-on appris des mêmes services. Un bilan exhaustif consigné dans un document, dont une copie a été remise à l'APS, révèle à ce propos que l'assainissement du foncier industriel menée par la commis-

sion de wilaya d'assistance, de localisation, de promotion des investissements et de régulation du foncier a permis de récupérer 430 assiettes foncières non exploitées, totalisant une superficie cumulée de 129,59 hectares. L'inspection des équipes de contrôle de cette commission a donné lieu à quelque 25 sorties sur le terrain, qui ont abouti à la récupération de cette importante réserve foncières et l'annulation

de 95 projets non lancés par les opérateurs concernés, a-t-on fait savoir de même source. Selon les mêmes sources, des assiettes totalisant une superficie globale de 8 hectares devant accueillir 18 projet, également non exploités par les opérateurs économiques auxquelles elles étaient destinées, seront aussi récupérées, et ce, après examen de leurs dossiers par les instances judiciaires spécialisées, a

expliqué la même source. Le tissu industriel en cours de concrétisation comprend, dans la wilaya de Mostaganem, 141 projets, tous secteurs et créniaux d'activité confondus, dont 38 portent sur le secteur agro-industriel, 31 sur le secteur des industries chimiques et de plastique, 23 projets sur le crénneau du métal et de l'acier, outre d'autres segments d'activités diverses.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Création d'une commission conjointe
entre le ministère de l'Energie et le CNESE

Le ministère de l'Energie et des Mines et le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE) ont décidé, mardi à Alger, la création d'une commission conjointe chargée de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre des mesures prises afin de développer l'activité minière en Algérie, indique un communiqué du ministère. La décision de création de cette commission a été prise lors d'une réu-

nion de coordination au siège du ministère, sous la présidence du ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, et du président du Conseil national économique, social et environnemental, M. Bouchenak Khelladi Sidi Mohammed, au cours de laquelle l'accent a été mis sur le développement de l'activité minière en Algérie, conformément aux orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune,

précisé la même source. « Il a été décidé de renforcer la coopération et d'intensifier les concertations entre le ministère de l'Energie et le CNESE pour assurer la bonne mise en œuvre des différentes initiatives, à travers la création d'une commission conjointe chargée de contrôler et d'évaluer les mesures décidées », selon le communiqué. Lors de la rencontre, qui s'est déroulée en présence de cadres du ministère et du CNESE, les deux par-

ties ont également examiné l'état de l'activité minière en Algérie, en évoquant les capacités actuelles et les défis à relever. L'accent a été mis sur les stratégies et les plans à mettre en œuvre pour encourager l'investissement dans le secteur minier, conformément aux objectifs nationaux, les deux parties ayant souligné leur « engagement commun » en faveur du développement du secteur minier en Algérie, conclut le communiqué.

Quotidien économique

Les Enjeux *Eco*

Édité par la
SARL
Les enjeux Eco
Tel: 06 98165554

Gérant
Belmihoub
Abdelaziz

Directeur de
publication
Radji Zahir

Siège social
03,Rue Ali Boumendjel
Square Port Said , Casbah
email: lesenjeuxeco@gmail.com

ccb : BDL 005
00170000003889 09

Impression
Centre : SIA

Distribution
Centre:
les enjeux Eco

PUBLICITÉ

«Pour votre publicité, s'adresser à : L'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité»
Agence ANEP 01, avenue Pasteur, Alger
Téléphone : 021 73 71 28 / 021 73 76 78 / 021 74 99 81
Fax : 021 73 95 59
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz

MINE DE GARA DJEBILET

Sonelgaz réalisera une station solaire de 200 MW

Le gouvernement poursuit ses efforts pour l'exploitation dans les meilleurs délais de la mine de Gara Djebilet (Tindouf). Tous les secteurs sont mobilisés à cet effet. Le groupe Sonelgaz a annoncé, ce mercredi, le lancement des études techniques pour la réalisation d'une centrale solaire, d'une capacité de 200 mégawatts (MW) pour répondre aux besoins énergétiques de cette importante mine et des régions limitrophes.

Par Sirine R

Le porte-parole officiel du Groupe, Khalil Hedna a indiqué qu'« en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et en concrétisation de la politique de transition énergétique du pays visant à développer les énergies renouvelables et à diversifier le bouquet énergétique, Sonelgaz a entamé les études techniques nécessaires pour la réalisation d'une centrale solaire d'une capacité de 200 MW dans la wilaya de Tindouf ». Selon la même source, cette centrale qui sera réalisée près de la région de Gara Djebilet, sera « dotée d'un système de stockage d'énergie ». En effet, un appel d'offres pour la réalisation du projet sera lancé au courant de ce mois de décembre, et que les travaux seront lancés durant le premier trimestre de 2024. Selon les précisions du groupe, la station entrera en service dans un délai allant de 18 à 24 mois. « La centrale sera exploitée par couvrir les besoins énergétiques de la mine de Gara Djebilet et des régions avoisinantes », après son raccordement au réseau électrique de

la wilaya de Tindouf. À travers ce projet, l'Algérie affiche son ambition à la fois pour la diversification de son économie nationale et d'amorcer sa transition énergétique, tout en s'orientant résolument vers une économie durable et moins d'émission de carbone. Il est à rappeler que le groupe Sonelgaz avait déjà lancé un appel d'offres pour la réalisation de 14 stations solaires d'une capacité de capacité de production variant entre 80 et 220 mégawatts, avec une capacité totale de 2.000 mégawatts réparties sur douze (12) wilayas. Un vieux rêve qui se réalise enfin Par ailleurs, la mine de Gara Djebilet dans la wilaya de Tindouf est l'un des grands marqueurs de la politique de transformation profonde de l'Algérie du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. C'est un vieux rêve qui se réalise enfin. Gara Djebilet, cette mine qui s'est formée depuis des siècles et qui a suscité de nombreux travaux de recherches, est telle une arlésienne. Les projets d'exploitation de cette mine aux immenses richesses inépuisables, se suivent depuis plus de 60

ans mais ne se réalisent pas! Le président Tebboune a franchi le pas, lui qui croit dur comme fer, que l'Algérie sera une puissance minière et une puissance émergente. Il a décidé de mettre fin aux projets mort-nés de Gara Djebilet. Il a exhaussé le vœu de la population de Tindouf, qui fonde d'immenses espoirs sur l'exploitation de cette mine « d'or ». La mise en exploitation de la mine est désormais une réalité. Le président de la République, qui est en train de façonner l'Algérie des années 2030 et 2040, a aussi décidé de doter Tindouf d'une ligne de chemin de fer. Cela fait des décennies que les braves habitants de Tindouf revendiquaient une liaison ferroviaire. « Un train à Tindouf, un rêve qui se réalise », a tonné un citoyen de Tindouf, venu accueillir le président de la République. Le 30 novembre 2023, Tindouf a signé son entrée dans l'universalité. C'est historique, comme l'est aussi la visite du président Tebboune, la première d'un chef d'Etat dans cette wilaya qui a tant souffert de marginalisation.

LE MINISTRE DE L'ENERGIE REÇOIT UNE DÉLÉGATION DU FMI À ALGER

Les grands axes du programme énergétique présentés

Le Ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a reçu ce mercredi, au siège de son département ministériel, une délégation du Fonds Monétaire International, conduite par M. Chris Geregat, Chef de mission du Fonds en Algérie. A cette occasion, le ministre de l'Energie a présenté les principaux axes du programme de développement du secteur énergétique et minier, ainsi que les nouveaux cadres réglementaires qui régissent les hydrocarbures et les activités minières, indique le ministère dans un communiqué. Il a éga-

lement évoqué les efforts du secteur pour diversifier l'économie nationale et mettre en œuvre les réformes contenues dans le plan d'action du gouvernement émergeant du programme économique du Président de la République. À cet égard, ajoute la même source, le ministre a évoqué les mesures envisagées pour renforcer la croissance économique et le rôle joué par le secteur de l'énergie et des mines dans de nombreux aspects de la satisfaction des besoins énergétiques nationaux (électricité, gaz et matières pétrolières), ainsi que

pour assurer la couverture énergétique dans le pays à long terme, ainsi que contribuer à la sécurité énergétique mondiale (pétrole, gaz, etc.). Le ministre a indiqué que l'Algérie poursuit ses efforts pour l'augmentation de la production nationale en énergie et le développant les industries de transformation (pétrochimie), en plus d'œuvrer à une transition énergétique en douceur à travers le développement des EnR.

S R.

SONATRACH

Le Pdg Rachid Hachichi inspecte le complexe de Bir Sbâa

Le PDG de Sonatrach, Rachid Hachichi, a effectué les 5 et 6 décembre 2023 une visite de travail et d'inspection à la Direction Régionale de la Production à Hassi Messaoud, en compagnie d'une délégation de cadres dirigeants de l'entreprise, indique le groupe dans un communiqué. Il a instruit de lancer la 2ème tranche du programme de développement du complexe de Bir Sbâa, dans la wilaya de Touggourt. Selon le communiqué de Sonatrach, ce complexe exploité par la compagnie pétrolière

nationale en partenariat avec la société thaïlandaise PTTEP et la société vietnamienne PVEP, produit déjà 20 000 barils de pétrole brut/j et un (01) million de M3 de gaz associé. Lors de sa visite, le Hachichi souligné la nécessité de contrôler la capacité de production du complexe, en donnant des instructions afin d'entamer la 2ème tranche du programme de développement de ce complexe. Le PDG de Sonatrach a également instruit d'œuvrer à assurer une ex-

ploitation intégrée des installations du champ de Touggourt afin de réduire les coûts de production. Lors de sa visite, Hachichi a également inspecté, précise le communiqué, l'usine de production Rama 2, située à Touggourt. Hachichi a inspecté notamment l'installation de production de séparation primaire Rama2 qui a été renforcée récemment par une deuxième chaîne de production. Cette installation est considérée, rappelle le communiqué, comme l'un des projets de développement les

plus importants de la Direction Régionale de la Production à Hassi Messaoud, visant à exploiter les gisements situés dans ces régions. Le projet s'appuie sur réseau de collecte et d'acheminer vers les unités de séparation primaire Rama 1 et 2, puis l'acheminer par canalisations jusqu'aux installations de Hassi Messaoud, où elle subira le processus de séparation finale. Sonatrach précise, dans ce sens, que la capacité de traitement de l'installation de séparation primaire Rama 2 est estimée à 80 mille barils par jour.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ À TINDOUF

Vers la création de pôles médicaux dans la wilaya

Des pôles médicaux seront créés dans la wilaya de Tindouf dans le but de promouvoir les activités et prestations médicales dans cette région frontalière, a annoncé mercredi le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi. « Des pôles médicaux, encadrés par des praticiens spécialistes, seront mis sur pied dans la wilaya de Tindouf dans le cadre des efforts de l'Etat portant promotion des activités et prestations médicales dans cette wilaya frontalière », a fait savoir le ministre en marge de sa visite de travail dans la région. « Tous les moyens humains et matériels seront, en application des orientations du président de la république, M.

Abdelmadjid Tebboune, accordés à la wilaya de Tindouf dans le but d'assurer une meilleure couverture des besoins du secteur local de la santé », a-t-il ajouté. M. Saihi a rassuré que cette wilaya frontalière qui accuse un déficit en praticiens spécialistes devrait connaître un « bond qualitatif » en termes de prise en charge médicale à la faveur de la prise d'un train de mesures opérationnelles. Et de préciser dans ce sens que « le département de la santé envisage de redéployer un encadrement suffisant des médecins spécialistes, sortant le mois prochain des facultés, pour assurer la couverture médicale dans la région et répondre ainsi aux attentes de la popu-

lation locale ». Le ministre a ajouté que le secteur de la santé dans cette wilaya sera doté, sur instruction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, d'une tranche de 50 logements de fonction équipés pour les praticiens spécialistes exerçant dans la région, en plus de la réunion des condition adéquates pour stimuler les échanges d'expériences, d'études et de formation. M. Saihi a, à ce titre, mis l'accent sur la nécessité d'échanger les expériences en télémedecine avec les centres hospitalo-universitaires dans le but d'assurer des interventions chirurgicales au profit des malades de la région.

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Examen des projets de décrets exécutifs concernant plusieurs secteurs

Le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, a présidé, mercredi, une réunion du Gouvernement au cours de laquelle des projets de décrets exécutifs concernant plusieurs secteurs ont été examinés, indique un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral:

« Le Premier ministre, Monsieur Nadir Larbaoui, a présidé, ce mercredi 06 décembre 2023, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement, qui a porté notamment sur le projet de décret exécutif fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale du foncier urbain, et ce, en exécution des instructions de Monsieur le Président de la République relatives au parachèvement de la promulgation des décrets exécutifs relatifs au foncier économique destiné à la réalisation de projets d'investissement et au développement de l'économie nationale.

Aussi et dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du programme complémentaire de développement décidé par Monsieur le Président de la République au profit de la wilaya de Tissemsilt, le Gouvernement a examiné un projet de décret exécutif portant affectation de terrains pour la réalisation de logements et d'équipements publics au niveau de certaines communes de cette wilaya.

La réunion du Gouvernement a également abordé la version modifiée de l'avant-projet de loi relative à l'industrie cinématographique à la lumière des directives données par Monsieur le Président de la République appelant à enrichir le projet, en tenant compte des résultats des assises nationales de consultation avec les acteurs et les professionnels de l'industrie cinématographique, tout en répondant aux aspirations des jeunes qui souhaitent se spécialiser dans ce domaine, ainsi que la mise en place d'un mécanisme bien défini pour son financement ».

R E.

ENTREPRISES

Institution d'un registre public des bénéficiaires effectifs

Un décret exécutif relatif au registre public des « bénéficiaires effectifs » des personnes morales de droit algérien, a été publié au Journal officiel (JO) n 76, et ce, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Il s'agit du décret n 23-429 signé par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, le 23 novembre 2023, qui a pour objet de fixer les modalités de la tenue du registre public des bénéficiaires effectifs des personnes morales de droit algérien. Le registre des bénéficiaires effectifs est un registre institué auprès du centre national du registre du commerce contenant des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales de droit algérien, à travers une base de données publique dans laquelle les données et les informations relatives aux bénéficiaires effectifs sont collectées et mises à la disposition des autorités de surveillance.

Le document stipule que toute personne morale de droit algérien est tenue de déclarer le bénéficiaire effectif auprès des services du centre national du commerce au cours du mois suivant l'institution ou l'immatriculation de la personne morale avec la possession d'une participation majoritaire effective directement ou indirectement, et la ou les personnes physiques qui détiennent directement une partie égale ou supérieure à 20% du capital ou des droits de vote.

Les autorités et les organismes habilités peuvent obtenir sans délai toutes informations disponibles auprès du centre national du registre du commerce concernant le bénéficiaire effectif. Dans ce cadre, le centre national du registre du commerce met en place un système d'information sécurisé permettant d'établir en temps réel et par voie électronique des échanges d'information avec les autorités compétentes.

Le centre national du registre du commerce échange des informations sur le bénéficiaire effectif avec ses homologues dans le cadre des conventions internationales et la législation nationale relatives à la protection des données à caractère personnel. Les personnes morales instituées avant la date de publication de ce décret, doivent se conformer à ses dispositions, dans un délai d'un an, à compter de la date de sa publication au journal officiel. Toute violation des dispositions du présent décret est punie conformément aux dispositions prévues par la législation en vigueur notamment la loi relative à la prévention et à la lute contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, selon ce décret exécutif, qui précise que les modalités de son application sont fixées, le cas échéant, par arrêté du ministre ou des ministre concernés.

Par S R.

PLF 2024

Les principaux amendements introduits par les députés

Le projet de loi de finances (PLF) 2024, adopté, mardi, par l'Assemblée populaire nationale (APN), fait l'objet de plusieurs amendements proposés par les députés lors des débats. Ces amendements concernent notamment l'intégration des sociétés civiles professionnelles dans le champ d'application du régime de la taxe forfaitaire, la suppression de la contribution des organes d'assurance et de réassurance de la liste des recettes du Fonds Catastrophes naturelles et Risques majeurs et ce pour préserver l'activité des compagnies d'assurance et de réassurance, et éviter d'autres charges aux citoyens.

Par R E.

Les amendements proposés au vote ont été examinés par la Commission des finances et du budget de l'APN en présence des délégués de leurs auteurs et des représentants du ministère des Finances.

Au total, 36 amendements ont été soumis à la commission par le bureau de l'APN, certains ont été rejetés pour plusieurs raisons expliquées dans le rapport complémentaire de la commission, et d'autres retirés par leurs auteurs après les débats.

Dans son rapport complémentaire, la commission a recommandé d'augmenter la valeur des montants en devises à l'entrée ou à la sortie des voyageurs du territoire national, d'orienter les recettes annuelles de la taxe d'habitation pour l'entretien et la réhabilitation des anciennes bâtisses, et d'accélérer l'élaboration du projet de loi sur la fiscalité locale pour permettre la mise en place des réformes nécessaires en la matière.

Mardi, les députés avaient adopté à la majorité le projet de loi de finances lors d'une plénière présidée par M. Brahim Boughali,

président de l'APN, en présence du ministre des Finances, Laaziz Faïd, et de plusieurs membres du gouvernement.

A l'issue du vote, le ministre des Finances a déclaré que l'exécution du nouveau budget est à même d'opérer la stabilisation de la situation économique, en ce sens que l'augmentation des dépenses, en tenant compte des besoins exprimés par certaines institutions et départements ministériels, permettra de prendre en charge la mise en œuvre des décisions des pouvoirs publics.

Il s'agit notamment de finaliser l'augmentation des salaires, de renforcer les investissements publics et de développement au niveau national, tout en poursuivant les efforts de rattrapage au profit de certaines wilayas.

Pour sa part, le président de l'APN a affirmé dans une allocution à cette occasion, que l'Algérie, qui a réussi à surmonter avec souplesse et flexibilité les crises internationales ayant impacté la plupart des économies du monde, consacre, à travers ce texte, le rôle de l'État dans la préservation du pouvoir d'achat des citoyens et dans l'ajustement des comptes du budget.

Le projet de loi consacre par ailleurs, ajoute

M. Boughali, « un modèle de gouvernance efficace qui repose sur la rationalisation de la gestion des ressources et leur adaptation aux conjonctures internationales et économiques et apporte une vision claire quant aux besoins sur le plan interne mais aussi une vision prospective et clairvoyante pour la réalisation du développement ».

« La nouvelle loi vient, à la fois, renforcer les acquis obtenus et opérer un développement équilibré entre les régions », a-t-il soutenu.

Dans ce contexte, M. Boughali s'est félicité des visites d'inspection effectuées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune pour s'enquérir de la réalité du développement dans les régions qui connaissent une dynamique supplémentaire à même de contribuer à l'accélération de la cadence de réalisation des projets. La dernière visite du Président de la République dans la wilaya de Tindouf où il a procédé au lancement des projets d'envvergure et de l'injection de revenus supplémentaires témoigne, a soutenu, M. Boughali, « de la volonté forte et sincère d'opérer le développement et le décollage économique qu'il s'est engagé à réaliser ».

ACCORDS COMMERCIAUX PRÉFÉRENTIELS

Journée d'information sur la vérification de l'origine des marchandises

Des responsables à la Direction générale des douanes (DGD) ont mis l'accent, ce mercredi, lors d'une journée d'information organisée à Alger, sur l'importance pour les opérateurs économiques de s'assurer de l'origine des marchandises échangées dans le cadre des différents accords commerciaux préférentiels signés par l'Algérie.

Cette journée d'information, troisième du genre, sur « L'origine des marchandises dans le cadre des accords préférentiels » a été organisée par la DGD en collaboration avec la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur « ALGEX », sous le thème « Accompagner les entreprises pour soutenir la relance économique ». Elle vise à renforcer l'accompagnement sur le terrain des opérateurs et des entreprises dans leurs opérations liées à l'importation et à l'exportation.

Dans une intervention lors des travaux de cette journée, la cheffe du bureau de l'origine des marchandises, Fatene Boukherroub, a expliqué aux opérateurs économiques les différentes facilitations et procédures douanières les concernant

dans le domaine du commerce extérieur, notamment les accords préférentiels signés par l'Algérie avec l'Union européenne (UE), la Tunisie ou dans le cadre de la Grande zone arabe de libre-échange (GZALE).

L'opérateur économique doit, a-t-elle insisté, être au fait des règles de l'origine des marchandises qui diffèrent selon les accords conclus entre les parties, afin de pouvoir bénéficier des différents avantages préférentiels contenus, et de valoriser les produits algériens en apposant la mention « origine algérienne », dans l'objectif de concrétiser les efforts des pouvoirs publics visant à soutenir la relance économique à travers la promotion de la production locale et le soutien aux exportations hors hydrocarbures.

La même responsable a simplifié, dans son intervention, les concepts et expliqué les clauses figurant dans les accords préférentiels, soulignant que ces derniers permettent de promouvoir la compétitivité du produit algérien, d'autant que les règles de l'origine sont des règles fondamentales régissant le commerce extérieur entre les pays et un élément central dans divers accords commerciaux régionaux et internationaux.

De son côté, le sous-directeur des bases de taxation à la direction générale des douanes, le contrôleur général Mourad Ami, a passé en revue les avantages apportés par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), deuxième plus grand bloc commercial après l'Organisation mondiale du commerce. Avec l'entrée en vigueur effective de la ZLECAf, « presque tous les marchés mondiaux ouvriront aux produits algériens », soulignant que l'origine des marchandises est considérée comme un élément « important et efficace » et qu'elle est la première condition pour bénéficier des avantages fiscaux accordés dans le cadre de ces accords préférentiels.

Le contrôleur général a affirmé que les avantages accordés dans le cadre de la ZLECAf ou dans le cadre des autres accords signés par l'Algérie sont « importants », dans la mesure où ils permettent une « exonération quasi totale » sur les produits échangés dans le cadre de ces accords, ce qui permettra aux opérateurs économiques algériens d'accéder aux marchés mondiaux et à leurs produits d'être compétitifs par rapport aux autres.

R E.

CAPITALISATION BOURSIÈRE À FIN JUIN 2023

En hausse de 17,55%, à 11, 83 milliards de DA

L'activité globale de la bourse d'Alger a enregistré un accroissement important de 105,80%, passant de 49,57 milliards de DA, à la fin du premier semestre 2022, à 102,02 Mds de dinars, à la fin du premier semestre 2023. L'origine de la hausse des échanges est inscrite sur le marché de blocs OAT comme habituellement, indique la première place financière dans son rapport semestriel de 2023.

Synthèse Sirine R

Parallèlement, la valeur transigée sur le marché principal a inscrit, elle aussi, une augmentation de 44,25%. La même source a indiqué que la capitalisation boursière a augmenté de 11,83 Mds de dinars soit un accroissement 17,55% comparativement à la performance du marché au 31/12/2022.

En mai 2023, Dzairindex enregistre un record historique à 3 723,108 points puis clôture le semestre à 3 625,169 points, réalisant ainsi une performance positive de 49,03% par rapport aux données du 30 juin 2022. En l'absence de nouvelles admissions, tant sur le marché des titres de capital que sur le marché des titres de créance, l'encours des émissions des valeurs du Trésor a atteint 287,8 Mds, à la fin du premier semestre de l'année 2023, soit une hausse remarquable de 593,60% par rapport à la même période en 2022.

La capitalisation boursière du marché a atteint, à la clôture du premier semestre 2023, un record de 79,25 Mds, enregistrant ainsi une progression de 11,83 Mds de dinars, soit une performance de 17,55% par rapport au début de l'année. Comparée au 30 juin 2022, la capitalisation globale a augmenté de 21,77 Mds, soit un accroissement de 37,88%. Cette évolution est due principalement à la hausse qui a été enregistrée par les cours des titres Biopharm 21,53% et Alliance Assurances de 10,92%.

Depuis le début de l'année 2023, Dzairindex confirme sa tendance haussière,

passant de 3082,117 points à 3625,169 points, au 30 juin 2023, enregistrant ainsi une performance de plus de 543 points, soit 17,62% de sa valeur de première cotation de l'année. Cette appréciation est due notamment à la croissance notable affectant les cours de Biopharm et d'Alliance Assurances dans un marché à tendance acheteur pour ces titres.

Sur le marché principal, le parquet de la bourse a enregistré une augmentation des échanges de 44,25%, passant de 61,73 millions de dinars, au premier semestre 2022, à 89,04 millions de dinars, en juin 2023. Biopharm a dominé les échanges avec une part de 67,34%, suivi par Alliance Assurances (32,40%), Saidal (0,13%), et EGH Chaîne El-Aurassi (0,12%). Sur le marché PME, AOM a enregistré, au premier semestre de l'année 2023, une valeur transigée de 108 600 dinars réalisée en deux transactions. Sur le marché OAT, Avec une augmentation de 43,89% par rapport au début de l'année, l'encours global des 30 lignes cotées a atteint, au 30 juin 2023, un montant de 907 665 000 000 dinars. Il est à noter que le programme d'émission du premier semestre 2023 a été amplifié de 593,60% par rapport à celui de 2022, passant de 41 500 000 000 dinars à 287 845 000 000 dinars. En comparaison avec l'activité du marché secondaire des OAT réalisée au premier semestre 2022, la valeur transigée a enregistré une hausse de 105,88% pour une valeur globale des échanges de 101 933 738 350 dinars algériens. Une part de 76,76% de cette activité a été réalisée sur la catégorie

7 ans, 2,56% sur la catégorie 10 ans et 20,68% sur la catégorie 15 ans; offrant ainsi un rendement à échéance variant entre 5,1% et 7,4%.

Les IOB BEA et SGA ont réalisé plus de 65% des capitaux transigés sur les titres de capital cotés, au premier semestre 2023. Pour un montant de 58 726 889 de dinars algériens, l'IOB BEA a traité 32,94% de la valeur transigée globale, talonné par l'IOB SGA avec une part de marché de 32,79% pour un montant de 58 464 081 de dinars algériens. L'IOB CPA arrive en troisième position avec une part de marché de 17,86% pour un montant de 31 841 157 de dinars. Les IOB AL SALAM BANK, BNA, BDL, BADR et CNEP-BANQUE ont négocié des parts de marché variant entre 9% et 0,33% pour des montants allant de 1/2 millions à 17 millions de dinars. Pour leur part, l'ensemble des spécialistes en valeurs du Trésor ont animé le marché Blocs OAT. Le SVT BEA décroche la première place du podium avec 52,15 milliards de dinars de valeur transigée, représentant une part de marché de 25,58%, suivi par les SVT CIAR et BNA avec respectivement 20,74%, et 17,41% de part de marché pour un montant de 42,28 et 35,49 milliards de dinars. Les SVT BDL, CPA et CNAC ont enregistré des parts respectives de 11,84%, 9,39% et 6,10 pour plus de 55 milliards de dinars. Enfin, les dernières positions reviennent aux SVT CAAR, BADR, CNEP et SGA qui ont transigé des parts respectives de 3,07%, 2,81%, 2,35% et 0,35% pour moins de 19 milliards de dinars.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le programme «B-Imtiyaz» conclue avec succès

La phase 2 de B-Imtiyaz, a offert à des étudiants sélectionnés l'opportunité unique de réaliser des stages au sein de l'une des principales usines de Pfizer, située à Grange Castle, Dublin, en Irlande, l'une des plus grandes usines biopharmaceutiques intégrées au monde. B-Imtiyaz, programme phare lancé en 2021 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en collaboration avec PfizerPharm Algérie SPA pour soutenir la prochaine génération d'étudiants en pharmacie et biotechnologie, a conclu avec succès sa deuxième phase. Au total, quatre étudiants, dont deux de l'Université d'Alger en pharmacie et deux de l'École nationale supérieure de biotechnologie de Constantine en ingénierie biotechnologique, ont bénéficié de stages sur le site de Grange Castle à Dublin - Irlande, l'une des principales usines de Pfizer et l'une des plus grandes usines biopharmaceutiques intégrées au monde. Mme FaizaTifour, Présidente Directrice Générale de Pfizer pharm Algérie, a partagé : « Nous sommes honorés de jouer un rôle essentiel dans cette initiative visionnaire, façonnant ainsi la prochaine génération de leaders de l'industrie biotechnologique en Algérie. En alignement avec la vision ambitieuse de l'État, visant à faire de l'Algérie un centre régional de biotechnologie, notre mission va au-delà du soutien financier. Nous aspirons à armer les jeunes esprits avec les outils et les connaissances nécessaires pour catalyser l'innovation et réaliser des percées médicales révolutionnaires. » Elle a ajouté : « La satisfaction visible sur les visages de Radja, Nour El Houda, Cheima et Lokmane, est une source d'inspiration, et nous sommes déterminés à étendre ces opportunités transformantes à un nombre croissant d'étudiants dans le futur. »

Au cours de cette deuxième phase de B-Imtiyaz, les étudiants sélectionnés ont bénéficié d'un stage dans les installations de Pfizer à Grange Castle en Irlande. Sous la direction d'experts de Pfizer, ils ont couvert divers sujets spécifiques, tels que la formation à la sécurité, la recherche et développement de médicaments, la science et la technologie de fabrication, le développement de procédés, la fabrication de vaccins, la biotransformation et la culture cellulaire de protéines, le contrôle de la qualité, la chaîne d'approvisionnement, l'entreposage et l'expédition, l'ingénierie, la technologie de l'équipement ainsi que l'assurance qualité et les affaires réglementaires.

R E.

SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR L'INNOVATION À CONSTANTINE

Nécessité d'insuffler l'esprit entrepreneurial chez l'étudiant

Les participants au 3ème séminaire international sur "l'innovation et la coopération entre l'université et l'environnement économique et social" ont affirmé mardi à Constantine la nécessité d'insuffler l'esprit entrepreneurial chez l'étudiant capable d'apporter une valeur ajoutée à l'économie nationale d'une manière intelligente et efficace. Dans son intervention durant la rencontre tenue à l'université Salah Bounider (Constantine-3), Pr. Souad Boudemagh Sassi, présidente du séminaire, a insisté sur "la nécessité de former les étudiants en fin de cycle pour devenir des entrepreneurs capables de développer des idées et méthodes économiques intelli-

gentes et efficaces et de s'adapter aux variations et exigences du marché national". Egalement directrice du Laboratoire de recherche en architecture, ville, métiers et formations de la faculté de l'architecture et d'urbanisme de l'université Salah Bounider, l'intervenante a relevé que l'innovation joue un rôle fondamental dans le système économique. Elle a également insisté dans ce contexte que les responsables de la formation des étudiants doivent réfléchir sur la transition de l'enseignement universitaire à l'univers professionnel en définissant les compétences de base nécessaires pour la réussite des porteurs de projets sur le marché de l'emploi et les accompagner à

créer des startups aptes à affronter les fluctuations et exigences du marché et la concurrence des autres acteurs économiques. De son côté, Dr. Mohamed Hocine de l'Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger a estimé "impératif de promouvoir la pensée entrepreneuriale au sein de l'espace universitaire qui possède un réservoir énorme d'énergies jeunes porteuses d'idées de projets susceptibles d'être transformées en startups de sorte à favoriser l'émergence d'un tissu économique fort et à sortir de la dépendance à l'égard des hydrocarbures ". Enseignante à l'université d'Istanbul (Turquie), Pr. Gulsecen Sevinc a présenté l'expérience turque

dans le domaine du développement de l'entrepreneuriat à travers des programmes centrés sur les compétences futures dont l'intelligence artificielle, le développement des incubateurs et plateformes d'échanges des connaissances et des initiatives en plus du travail intense avec les pouvoirs publics et entreprises pour créer un environnement propice à l'emploi, l'innovation, l'économie de la connaissance et l'entrepreneuriat. La rencontre qui a connu la présentation d'interventions en mode présentiel et par visioconférence a abordé les axes liés à l'entrepreneuriat, le management de la connaissance et le management de la formation, a-t-on noté.

R E.

CONSTANTINE
**Nécessité de
créer des centres
spécialisés pour
le dépistage
précoce du VIH**

La nécessité de créer des centres spécialisés dans le dépistage précoce de la séropositivité au Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) a été soulignée lundi à Constantine, par les participants à une journée d'étude sur cette maladie, organisée par l'établissement public hospitalier (EPH) Mohamed Boudiaf de la commune d'El Khroub.

La création de ces centres vise à accueillir les sujets suspects et à orienter les patients porteurs du Sida à la confirmation biologique du diagnostic de l'infection au sein des services d'inféctiologie et à accéder ensuite aux traitements thérapeutiques, a précisé à l'APS le médecin chef du service épidémiologie et médecine préventive relevant de cette structure de santé, Zahia Nekaâ, et ce en marge de cette rencontre scientifique. Lors de cette rencontre tenue à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'université Abdelhamid Mehri (Constantine 2), à l'initiative de la direction de la santé à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de lutte contre le Sida (1er décembre de chaque année), la même praticienne a affirmé que le dépistage précoce permet un diagnostic exact de cette maladie infectieuse, avant même l'apparition des premiers symptômes et augmente considérablement les chances de réussite du traitement, ajoutant que la prévention demeure une priorité des professionnels de la santé. Les personnes souffrantes de cette pathologie d'origine virale doivent bénéficier d'un suivi régulier adapté à leurs besoins et un accompagnement sur les plans médical, psychologique et social pour une meilleure maîtrise des facteurs de risque et cela à travers la mobilisation des équipes pluridisciplinaires spécialisées composées de psychologues, des médecins et des assistantes sociales, a indiqué le Pr Yamina Oubadji. « La prise en charge psychologique et sociale des malades atteints du Sida », « La transmission de l'infection par le VIH », « Les méthodes de prévention contre le Sida », « Les symptômes du VIH », « Les violences sexuelles et le VIH/ Sida », sont les thèmes qui ont été débattus lors de cette journée scientifique. Devant se poursuivre jusqu'à la fin de cette semaine, le programme de la célébration de la journée mondiale de lutte contre le Sida élaboré par la direction de la santé porte également sur l'organisation des campagnes et des séances de sensibilisation à travers des établissements de la santé, des structures de la jeunesse et des sports, des établissements et résidences universitaires, a-t-on noté.

MOSTAGANEM**Installation d'une commission de wilaya**

La campagne de récolte de la pomme de terre d'arrière-saison, au titre de la saison agricole 2022-2023, a été lancée récemment dans la wilaya de Mostaganem, a-t-on appris, mardi, de la Direction des services agricoles (DSA).

Le service de l'organisation de la production et de l'appui technique à la DSA a indiqué que les premières opérations de récolte ont été lancées, fin novembre dernier, pour un nombre de superficies cultivées dans le plateau de Mostaganem, notamment à Kheireddine, Aïn Tedles et Bouguirat. Jusqu'à hier, lundi, une production de 189.000 quintaux a été réalisée sur une surface de 860 ha (39 pc) avec un rendement de 220 quintaux à l'hectare, a jouté la même source.

Les agriculteurs devraient produire 540.000 quintaux de ce produit sur des superficies cultivées totalisant 2.175 ha de superficies cultivées, dont la plupart sont localisées dans les zones de Souaflija, Safsaf, Oued El Kheïr et Aïn Tedles. Selon la



même source, ce tubercule a été planté au début du mois d'août dernier, en se basant sur des semences de pomme de terre locales. Concernant la campagne de production précoce pour la saison 2023-2024, les agriculteurs ont planté un total de 196

ha (100 pc) de superficies consacrées aux pommes de terre de début de saison (primeurs) dans l'espoir que les quantités récoltées dépassent les 55.000 quintaux, a ajouté la même source. Les services agricoles comptent sur la campagne de

pomme de terre saisonnière, encore à ses débuts, pour approvisionner les marchés régionaux et nationaux, sachant que, jusqu'à hier, lundi, 120 ha sur un total de 11.072 ha réservé à cette culture ont été plantés, dont la production attendue devait dépasser 3.720.000 quintaux, a ajouté la même source.

La wilaya de Mostaganem, dont la production a atteint jusqu'à présent 3.440.000 quintaux, approvisionne les marchés, tout au long de l'année, notamment durant le 2ème trimestre (de mars à juin), grâce à la campagne saisonnière du 4ème trimestre (d'octobre à décembre) et à la campagne tardive appelée communément pomme de terre d'arrière-saison, a-t-on assuré.

LIGNE ORAN-BECHAR :**Une desserte quotidienne par train « Coradia » durant les vacances d'hiver**

Une desserte par train « Coradia » sera programmée quotidiennement sur la ligne Oran-Bechar (aller-retour) durant les vacances d'hiver, à partir du 12 décembre prochain, a indiqué un communiqué de la

Direction des transports de la wilaya d'Oran. Le trajet se fera à partir de 10 h 20 minutes au départ d'Oran pour arriver à Bechar à 17 h 11 minutes, dans l'après-midi, tandis que la desserte, au départ de Bechar, sera effectuée à 6 heures

du matin pour arriver à Oran à 13 heures 10 minutes de l'après-midi, a ajouté le communiqué. Pour rappel, la ligne de chemin de fer de transport de voyageurs reliant Oran à Bechar a été renforcée par des trains « Coradia », depuis le

mois d'octobre dernier, sachant que la desserte au départ d'Oran aura lieu à 10 heures du matin, les samedi, lundi et mercredi et de Bechar à destination d'Oran, à 10 heures et 20 minutes du matin, les dimanche, mardi et Jeudi.

AÏN-TÉMOUCHENT**Des semences de céréales gratuites pour plus de 2 300 agriculteurs**

Plus de 2.300 agriculteurs de la wilaya de Aïn Temouchent ont bénéficié, dernièrement, de semences de céréales gratuitement dans le cadre des mesures prises par l'Etat pour indemniser les agriculteurs touchés par la sécheresse à la saison agricole écoulée, a-t-on appris, lundi, de la direction des services agricoles (DSA). Les quantités de semences distribuées dans ce cadre s'élèvent à 30.382 quintaux dont ont bénéficié 2.374 agriculteurs touchés par la sécheresse la saison agricole précédente, a indiqué le directeur du secteur dans la wilaya, Ghali Boulénouar, faisant observer que l'opération de distribution se poursuit au profit d'un ensemble d'agriculteurs concernés par l'indemnisation.

Les services agricoles ont recensé, à Aïn-Temouchent, 8.000 agriculteurs sinistrés suite à la sécheresse, qui sont concernés par l'indemnisation, a-t-il indiqué, soulignant que l'opération se poursuit à travers les coopératives des céréales et des légumes secs des communes de Hammam Bouhadjar et d'Aïn Temouchent. Quelque 74.100 quintaux de semences ont été offerts. Cette opération d'indemnisation comprend également l'octroi de



crédits aux agriculteurs d'un montant de 20.000 DA par hectare sans intérêts avec un délai de remboursement étalé sur 3 années, outre le report de paiement de la taxe sur les terrains octroyés au titre de la concession agricole, a ajouté le même responsable. Les surfaces agricoles emblavées à la faveur de l'opération labours-

semilles durant la saison agricole en cours à AïnTémouchent ont atteint 1.540 ha de blé dur, 500 ha de blé tendre, 4.000 ha d'orge et 160 ha d'avoine, qui ont été recensés par les services du secteur depuis le début de l'opération jusqu'à la fin du mois de novembre dernier, a-t-on souligné.

La COP28, cette grande foire du climat

La présidence émiratie compte sur une COP des plus pragmatiques. Un grand nombre d'entreprises et de fondations privées seront présentes à Dubaï, bien davantage que les fois précédentes.

Marie Bellan

Un tournant dans la diplomatie climatique. Ce sera la COP la plus « inclusive » qui n'ait jamais été. Voilà la promesse faite par les Emirats arabes unis, hôte controversé de cette 28^e « Conference of the parties », plus communément appelé : COP28. « Inclusive », le mot est à la mode et sur toutes les lèvres. Pour Sultan al Jaber, le président de la COP28, à la fois patron d'Adnoc, la compagnie nationale d'Abu Dhabi, et fondateur de Masdar, société spécialisée dans les énergies renouvelables, cette promesse d'« inclusion » est polysémique. C'est d'abord une façon de dire que les pays du Sud, dont la confiance vis-à-vis des grandes puissances occidentales s'est largement érodée ces derniers mois, seront bien représentés et que leur point de vue compte. Un détail à souligner : les Emirats arabes unis ont mis en place un visa gratuit et spécifique pour la COP, de manière à permettre à un maximum de personnes, partout dans le monde, de se rendre à l'événement. Les Emirats, un peu comme le Qatar dans le conflit israélo-palestinien, veulent jouer un rôle d'intermédiaire entre les pays du Sud et du Nord, et cette COP leur en donne une occasion inespérée. Avec les premiers, ils partagent une même appartenance à ce que les Nations Unies appellent les « pays en voie de déve-

loppement » (une notion très large et qui regroupe des Etats au niveau de vie très disparate). Avec les pays du Nord, ils ont en commun des ressources financières importantes qui leur permettent de participer au financement mondial de la transition énergétique, grâce à de multiples fonds, privés et publics. Mais le mot « inclusion » vaut aussi dans une autre dimension, celle qui vise à embarquer dans cette COP toute la société civile : fondations, associations, ONG – les plus importantes ont renoncé au boycott initialement envisagé mais surtout entreprises. La COP28, où l'on attend plus de 80.000 personnes, un record, sera sans nul doute une COP des entreprises. Un forum spécifique s'est tenu les 1^{er} et 2 décembre, réunissant plus de 1.000 chefs d'entreprise et dirigeants d'organisations philanthropiques. Au même moment se retrouvaient les chefs d'Etat présents à la COP pour la session d'ouverture. Un symbole fort de cette dualité qui s'impose de plus en plus dans la diplomatie climatique : une diplomatie classique entre Etats d'une part, avec des décisions juridiquement contraignantes, et une diplomatie plus « soft » en quelque sorte, faite d'engagements et d'initiatives privées fondées sur le volontariat. Pour certains, c'est une dérive grave de la diplomatie climatique. Dérive qui fait craindre que les COP ne se transforment en véritable foire du climat, où le greenwashing règne en maître.

« Actionism »

Pour d'autres au contraire, c'est une nécessité. « L'impression de grande foire du climat est totalement assumée par les Emirats. Les délégués des gouvernements sont minoritaires dans la somme des participants. Il faudrait faire davantage entrer dans la négociation des représentants du monde des entreprises, mais aussi des collectivités locales par exemple », estime François Gemenne, politologue et enseignant à HEC, expert des questions climatiques. La logique de cette démarche tient en un mot : « actionism », dont le président de la COP a fait son mantra. Le pragmatisme des Emirats tranche de fait avec les négociations très formelles et pointilleuses qui se déroulent traditionnellement dans le cadre des Nations unies. Mais de la même façon qu'un Etat seul ne peut pas grand-chose contre le réchauffement climatique, on prend progressivement conscience que les Etats seuls ne sont pas suffisamment armés non plus. La finance climatique est là pour le rappeler : « la mobilisation de l'épargne privée dépasse 1.000 fois les montants que les Etats peuvent mettre sur la table pour assurer la transition énergétique », poursuit François Gemenne. Pour ceux qui défendent cette « inclusion » de la sphère privée dans les négociations climatiques, il s'agit avant tout d'une question d'efficacité, dont la logique est la suivante : s'il

est trop compliqué de se mettre d'accord à 195 (c'est le nombre des « parties », c'est-à-dire des participants officiels à la négociation), alors essayons d'avancer avec ceux qui sont prêts, sur la base du volontariat. Curieusement, ce sont parfois les mêmes qui se plaignent que les COP ne servent à rien, car les négociations ne vont pas assez vite, qui par ailleurs critiquent les initiatives des entreprises, alors que ces dernières peuvent pourtant donner des résultats concrets plus rapidement. A ce stade toutefois, l'engagement global des entreprises reste bien en deçà de ce qui serait nécessaire pour faire baisser les émissions de CO2 dans les proportions attendues par l'Accord de Paris. Sur ce point, elles n'ont guère de leçons à donner aux Etats. Souhaitée ou redoutée, cette transformation de la diplomatie climatique est l'une des grandes mutations dont la COP28 est la parfaite incarnation. Avec un risque qui ne doit cependant pas être perdu de vue. « Que la négociation officielle entre parties soit vidée de sa substance au profit des initiatives privées », remarque Lola Vallejo, directrice du programme climat de l'Iddri, un think tank spécialisé sur les questions climatiques. Comme dans un film, le « final cut » appartient bien aux Etats. Et c'est leur décision finale, l'accord tant attendu entre les parties, qui restera malgré tout dans les esprits.

Source : Les Echos

À quoi servent (vraiment) les COP ?

À quoi servent les COP ? Certains mettent en doute leur utilité. Du sommet de Rio à la COP28, un retour historique permet de mieux saisir les enjeux de la négociation climatique...

Par Christian de Perthuis, Université Paris Dauphine – PSL

Chaque année, la COP (ou Conférence des Parties) sur le climat réunit pendant deux semaines des délégués venus du monde entier. Pour les représentants des Etats, c'est l'occasion de négocier les accords climatiques, comme le protocole de Kyoto (1997) ou l'accord de Paris (2015). De multiples événements parallèles réunissent experts, représentants de la société civile et acteurs du monde économique. À l'extérieur de l'enceinte officielle, les militants battent le pavé, avec leurs pancartes dénonçant l'inertie des dirigeants face à l'urgence climatique. Hautement médiatisées, les COP attirent de plus en plus de monde : près de 10 000 personnes en 1997 à Kyoto pour mettre au point le protocole du même nom, plus de 30 000 à Paris en 2015. La barre des 40 000 a été franchie à Glasgow en 2021. À quoi servent ces grands-messes annuelles ? Pour mieux comprendre, opérons un petit retour en arrière.

Aux origines de la diplomatie climatique

Si le lien entre les rejets de CO2 et le réchauffement de la planète a été établi dès 1896 par le Nobel de chimie Svante Arrhenius, la question a ensuite été ignorée des politiques pendant près d'un siècle. La création en 1988 du GIEC, le Groupement intergouvernemental d'experts sur le climat, va totalement changer la donne. Le premier rapport d'évaluation du GIEC paraît en 1990. Il présente les premiers scénarios climatiques qui anticipent, si rien n'est fait pour contrôler des émissions de gaz à effet de serre (GES), un réchauffement global de 4 à 5 °C à l'horizon 2100. Il recommande, sur le modèle de ce qui a été fait quelques années auparavant pour protéger la couche d'ozone, l'adoption d'une « convention cadre » et de « protocoles additionnels » pour coordonner l'action des Etats. Deux ans après la publication du rapport, se tient en 1992 à Rio le « Sommet de la Terre », une conférence décennale des Nations unies sur l'environnement. Ce sommet historique débouche sur l'adoption de trois conventions internationales sur la biodiversité, la désertification et le climat.

sité, la désertification et le climat.

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC, ou UNFCCC en anglais) est le traité international fondateur de la négociation climatique. Elle fixe un objectif ultime : stabiliser la concentration atmosphérique des GES à un niveau limitant les « perturbations anthropiques dangereuses du système climatique ». La Convention laisse toutefois le soin aux futurs textes d'application de préciser ce niveau. Elle introduit le principe de la « responsabilité commune mais différenciée » face au réchauffement global. En ratifiant la Convention, chaque partie reconnaît porter une part de la responsabilité qui doit être différenciée suivant le degré de développement. La Convention liste en annexe les pays développés (pays occidentaux et Japon) qui portent la plus lourde responsabilité. La Convention climat ne se contente pas d'énoncer des principes généraux. Elle met aussi en place une gouvernance, avec un secrétariat, des organes techniques basés à Bonn en Allemagne, et un organe suprême : la Conference of the Parties (COP) qui doit se réunir au moins une fois par an. Dans les COP, chaque pays, quelle que soit sa taille ou sa puissance économique, dispose d'une voix et les décisions se prennent au consensus. Deux ans après la conférence de Rio, la Convention climat est ratifiée par un nombre suffisant de pays pour entrer en vigueur en mars 1994. La première COP sera convoquée à Berlin en décembre. Les négociations climatiques sont lancées.

L'ère des COP, de Berlin à l'accord de Paris

C'est une jeune ministre de l'environnement, inconnue du public, qui préside la première COP : une certaine Angela Merkel, qui fait là ses premiers pas diplomatiques. Sa tâche est assez simple : la COP1 donne un mandat de deux ans à un groupe de négociateurs pour compléter la Convention de 1992 par un texte d'application. En décembre 1997, c'est chose faite : la COP3 adopte le protocole de Kyoto, premier texte d'application de la Convention de 1992. Ce protocole introduit des engagements contraignants pour les pays développés et les pays de l'ex-bloc soviétique, qui doivent réduire de 5 % leurs émissions de GES entre 1990 et 2008-2012. Pour faciliter l'atteinte de cet objectif, des mécanismes de flexibilité reposant sur des échanges de quotas ou crédits carbone sont introduits, sous la pression des négociateurs américains qui

y voient une façon d'alléger la contrainte pesant sur les États-Unis. Les négociations semblent alors être bien parties. Mais pour entrer en vigueur, le Protocole de Kyoto doit être ratifié par un nombre suffisant de pays représentant un certain volume d'émissions...

Quand les États se renvoient la balle

En mars 2001, le Président Bush, nouvellement élu à la Maison Blanche, annonce que les États-Unis ne ratifieront pas un protocole qui n'est pas contraignant pour la Chine et les autres pays émergents. Et c'est alors que la diplomatie climatique se complique. Car sans la signature des États-Unis, il faut avoir celle de la Russie pour atteindre le quorum permettant à Kyoto d'entrer en application. Cela donne un grand pouvoir de négociation au Président Poutine qui ne va pas se priver de l'utiliser. La Douma finit par ratifier le protocole en novembre 2004 et le protocole de Kyoto entre en application début 2005. Mais sans la participation des États-Unis et avec l'accélération des émissions de la Chine et des autres pays émergents d'Asie, il couvre désormais moins d'un tiers des émissions mondiales de GES. Il faut donc trouver les voies d'un élargissement des accords climatiques. De 2005 à 2009, l'Union européenne préconise donc d'élargir le protocole de Kyoto aux pays émergents après 2012, ce qui permettrait un retour des États-Unis. Cette tentative échoue en 2009 à la COP15 de Copenhague. Les grands pays émergents ne veulent pas d'un super-Kyoto, mais font une contre-proposition : un accord universel où chaque pays déposerait librement sa contribution avec un engagement de transfert financier des pays riches. Le Président Obama se rallie à ce schéma avec une promesse de transfert de 100 milliards de dollars par an de pays riches vers les pays pauvres. En 2010, on renoue les fils de la négociation à la COP de Cancún sur ces nouvelles bases. L'année suivante, la COP17 de Durban confie un nouveau mandat à un groupe de négociateurs, de quatre ans cette fois, pour parvenir à un accord universel au plus tard en 2015 à la COP21.

Source : La Tribune.fr

**NASSEFSAWIRIS
L'homme le plus
riche d'Égypte
déménage en
famille à
l'étranger**

L'homme d'affaires égyptien Nassef Sawiris compte déménager son family office à Abu Dhabi. Le milliardaire égyptien restituera le siège du groupe NNS au Abu Dhabi Global Market, le centre financier international de la capitale des Émirats, à condition d'obtenir l'approbation réglementaire. La société a indiqué que le groupe "NNS" ambitionne de partir et constituer des parts importantes dans un grand nombre d'entreprises, notamment en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord. Sawiris est l'homme le plus riche d'Égypte, avec une valeur nette d'environ 7,6 milliards de dollars, selon l'indice Bloomberg Billionaires. Selon Bloomberg, il a investi avec le fabricant allemand d'articles de sport Adidas AG, ainsi que dans le club de football anglais Aston Villa. Le fabricant néerlandais de produits chimiques OCI NV, dirigé par Sawiris, a coté fin 2021 dans l'émirat sa coentreprise d'engrais avec Abu Dhabi National Oil Company. Sawiris restera PDG du groupe NNS après la réinstallation.

**PORTÉS À 5
MILLIARDS DE
DOLLARS
La Turquie et le
Qatar visent à
augmenter leurs
échanges
commerciaux**

Le ministre turc du Commerce, Omar Bolat, a déclaré qu'Ankara et Doha avaient pour objectif de porter le volume des échanges commerciaux à 5 milliards de dollars à moyen terme. L'agence de presse Anatolie a cité le ministre qu'« avec l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat commercial et économique (signé avec le Qatar), nous visons atteindre 5 milliards de dollars de commerce bilatéral à moyen terme. » Le président turc Recep Tayyip Erdoğan est arrivé dans la capitale qatarie pour participer à la neuvième réunion du Comité stratégique suprême entre les deux pays. La Turquie et le Qatar ont signé 12 accords de coopération dans divers domaines, lors d'une cérémonie en présence d'Erdoğan et de l'émir du Qatar, Cheikh Tamim ben Hamad Al Thani, à l'issue de la réunion du Comité stratégique à Doha. Bolat a annoncé en octobre dernier que le volume des échanges commerciaux entre la Turquie et le Qatar avait atteint 2,3 milliards de dollars en 2022.

ÉMIRATS ARABES UNIS

Cinq groupes de premier plan signent un partenariat vert

Le groupe Chalhoub, LVMH, EMAAR, Majid Al Futtaim et Al Dar ont signé un accord de partenariat vert intitulé «Unité pour le changement». L'événement a eu lieu durant la Fête nationale des Émirats arabes unis (EAU) et lors de la COP28 organisée cette année aux Émirats.

«Nous créons une "unité pour le changement", quoi de mieux pour initier le changement que le jour de l'Union [des Émirats]. La COP28 concerne le développement durable et l'échange d'idées novatrices, mais nous avons aussi besoin de petites idées qui contribuent à faire changer les choses», a déclaré le président du groupe Chalhoub, Patrick Chalhoub, à Arab News en français.

«Nous sommes unis pour le changement afin d'embarquer dans ce voyage que nous avons commencé il y a quinze ans avec le groupe Chalhoub», a-t-il ajouté.

Les leaders du commerce de détail et des fournisseurs de style de vie intégrés aux EAU, le groupe Chalhoub, LVMH et Majid Al Futtaim ainsi que les promoteurs immobiliers EMAAR et Aldar se sont engagés en faveur des enjeux de durabilité, afin de donner l'exemple dans le secteur de l'industrie. Leur engagement s'inscrit dans les objectifs nets zéro 2050 des EAU.

«La durabilité est un grand objectif, mais aucune entreprise ne peut la réaliser seule. Pouvoir partager des pratiques, travailler ensemble, partager des talents, des ressources et se mettre mutuellement au défi, cela permet de tirer le meilleur parti du système. Aucune entreprise ne peut le faire seule», a affirmé Ahmed El Shamy, directeur général de Majid Al Futtaim Properties.

«Chez Majid Al Futtaim, nous ne considérons jamais la durabilité comme un compromis, mais plutôt comme un atout. Nous avons levé plus de 5 milliards de dollars de dette, en termes de financement vert», a ajouté El Shamy. Les actions en matière de développement durable constituent des leviers commerciaux, en plus de disposer de ressources adéquates, d'un programme prospectif et d'objectifs de mise en œuvre.



«Le défi est la capacité à aller plus vite avec ce type de partenariats et à imposer des actions et des réglementations contribuant à faire avancer le programme et à orienter les investissements vers la R&D liée à l'eau», a expliqué El Shamy à Arab News en français. Faire avancer le programme de durabilité nécessite la participation de divers acteurs, pas seulement du secteur privé. Les gouvernements, les autorités réglementaires, les institutions de financement et les entreprises doivent tous soutenir les partenariats verts.

«La finance verte et le secteur financier doivent également aider en fournissant un accès à des sukuk verts, à des obligations. Il y a beaucoup d'objectifs liés à des prêts durables pour lesquels nous devons tous nous engager», a ajouté le PDG de MAF Properties. «Dans les périodes difficiles, la durabilité passe au second plan», a pour sa part souligné Antoine Arnault, responsable de l'image et de l'environnement chez LVMH. Le groupe français a réaffirmé ses objectifs en matière de décarbonation, conformément à l'Accord de Paris, visant à réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique d'ici à 2026 et de 55 % les émissions de gaz à effet de serre de son Scope 3 par unité de valeur

ajoutée d'ici à 2030.

Pour les groupes signataires de l'accord de partenariat, les défis potentiels pour atteindre les objectifs de durabilité résident dans la mise en place d'une bonne infrastructure (par exemple, pour la transition énergétique et les stations de recharge pour véhicules électriques), d'une gestion efficace des déchets, afin qu'ils soient séparés et traités efficacement, et de réglementations (par exemple, la réglementation des panneaux solaires et la collecte d'énergie via la distribution).

«Nos objectifs à court, moyen et long terme sont les mêmes. Nous devons absolument réduire nos émissions de CO2 et atteindre un bilan carbone net nul d'ici à 2040. Cela peut être mesuré année après année, mois après mois, action après action», a ajouté Patrick Chalhoub.

«Nous devenons plus activistes. Nous ferons partie des acteurs qui vont accélérer cette transition en collaborant avec différentes parties prenantes», a-t-il précisé. Selon Hélène Valade, directrice du développement de l'environnement chez LVMH, les COP sont des moments importants dans les négociations internationales pour faire progresser les problèmes climatiques qui doivent être alimentés par des actions concrètes

comme la signature du partenariat vert.

«Mes vingt ans d'expérience dans ce domaine m'ont toujours montré que la plus grande difficulté réside dans la transformation et le changement dans la relation que nous entretenons avec des habitudes profondément ancrées et des processus qui gouvernent nos groupes», a-t-elle déclaré à Arab News.

Cependant, «lorsque nous nous lançons dans ce type d'initiative, nous voyons rapidement qu'elle produit des résultats positifs. Les émissions de CO2 commencent à diminuer. La gestion de l'eau et des déchets s'améliore», a-t-elle ajouté.

Changer la conversation avec les parties prenantes locales, comme c'est le cas en termes de gestion des centres commerciaux où les détaillants sont présents, est un élément important. La relation propriétaire/locataire doit être repensée en fonction de nouveaux objectifs de durabilité.

Être capable de mesurer et de gérer individuellement la consommation d'eau et d'électricité permet de mesurer efficacement les progrès par rapport aux KPI (indicateurs clés de performance) et aux objectifs de durabilité des groupes signataires.

«Nous signons ce type de partenariat partout dans le monde. Nous avons commencé il y a un an en Chine. Aujourd'hui, aux Émirats arabes unis, nous faisons quelque chose qui a une dimension encore plus grande car nous sommes cinq partenaires engagés dans cette voie», a conclu Hélène Valade.

LORS DE SA VISITE EN ARABIE SAOUDITE ET AUX ÉMIRATS

Poutine discutera des questions du marché pétrolier

Le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a annoncé que l'agenda de la prochaine visite du président russe Vladimir Poutine en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis incluait des questions liées au marché pétrolier. Peskov a déclaré aux journalistes en réponse à une question de savoir si la question pétrolière serait à l'ordre du jour des visites de Poutine en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis : « Vous savez

que ces discussions ont lieu dans le cadre de l'OPEP+, mais bien sûr, la coopération dans ce domaine (le pétrole) est toujours à l'ordre du jour. ».

Il a souligné que les négociations aux Émirats arabes unis et en Arabie saoudite porteront sur des questions bilatérales et internationales. Il y aura « un échange de vues sur l'agenda international et régional, et cela inclut bien sûr la question palestinienne », mais nous parlons avant

tout de relations bilatérales. »

En réponse à une demande de commentaires sur l'impact de l'OPEP+ sur la situation du marché pétrolier, un porte-parole du Kremlin a déclaré : « La vérité est qu'il existe des opérations inconditionnelles sur le marché pétrolier, et le marché est très vaste, donc parfois l'impact est retardé, mais quoi qu'il en soit, la coordination se poursuivra dans le cadre de l'OPEP+ ».

AFIN AMÉLIORER LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE À LA FRONTIÈRE DU MALAWI, DE LA ZAMBIE ET DU ZIMBABWE

La BAD accorde au Mozambique un don de 33 millions de dollars

Le don provient de la Facilité d'appui à la transition, un instrument financier de la Banque destiné aux États en transition

Le Conseil d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement a approuvé un don de 33,25 millions de dollars américains au Mozambique pour mettre en œuvre le Projet de ligne de transport Songo-Matambo. Le don provient de la Facilité d'appui à la transition, un instrument financier de la Banque destiné aux États en transition. L'objectif du projet est d'accroître la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement électrique du Mozambique et de promouvoir l'intégration régionale du réseau électrique et du commerce de l'électricité.

« Le projet s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large qui vise à moderniser le réseau pour permettre l'installation et l'évacuation de capacités supplémen-

taires de production d'électricité, et contribuer ainsi à l'affirmation du Mozambique comme pôle énergétique émergent dans la région. Ce projet améliorera la qualité de l'approvisionnement dans les régions du centre et du nord, où se trouve la majeure partie de la population du Mozambique, et contribuera de ce fait au développement du pays. Le projet facilitera également la mise en œuvre d'interconnexions régionales prioritaires telles que Mozambique-Malawi et Mozambique-Zambie », a déclaré César Mba Abogo, responsable du bureau pays de la Banque africaine de développement au Mozambique.

Le projet consiste à construire 118 kilomètres de ligne de transport à circuit unique haute tension de 400 kilovolts (kV) de

Songo à Matambo. La ligne traversera le site où sera construite la future sous-station Cataxa pour intégrer la centrale hydroélectrique envisagée de Mphanda Nkuwa. En outre, elle utilisera une tour aérienne autoportante en treillis d'acier, une configuration de conducteur horizontal d'une capacité de transfert d'énergie de 2 300 mégawatts (MW).

Le projet prévoit d'agrandir la sous-station de Songo afin d'étendre la barre omnibus de 220 kV, d'installer un nouveau transformateur de déphasage 220/220 kV de 600 MVA pour réguler les flux dans le réseau, ainsi qu'un transformateur élévateur 220/400 (300) kV de 3x200 MVA. Le projet permettra également de remettre en état le transformateur actuel 220/400

(300) Kv de 3x200 MVA. Des travaux d'envergure seront également réalisés à la sous-station de Matambo qui sera agrandie. Ainsi, une nouvelle travée d'alimentation de 400 kV à la nouvelle extension de 400 kV de Matambo sera construite pour intégrer la ligne de 400 kV en provenance de Songo.

La zone bénéficiaire du projet est la province de Tete qui se trouve dans le corridor de développement de la vallée du Zambeze, un territoire frontalier du Malawi, de la Zambie et du Zimbabwe. Cette province compte 15 districts : Angónia, Changara, Chiúta, Chifunde, Cahora Bassa, Dôa, Marara, Marávia, Macanga, Moatize, Mutarara, Mágoè, Tsangano, Zumbo et la ville de Tete.

POUR DOUBLER SA PRODUCTION À 10 MILLIONS DE TONNES

Le Kenya lance sa nouvelle feuille de route pour son industrie laitière

Le Kenya est le premier producteur de lait en Afrique. Dans le pays, l'industrie locale a encore de nombreuses possibilités de croissance. Au Kenya, le Conseil laitier (KDB) a lancé la nouvelle feuille de route pour la durabilité de l'industrie laitière sur la période 2023-2033 à Nairobi. Cette nouvelle stratégie élaborée avec le soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ambitionne notamment de faire passer la production laitière à 10 millions de tonnes à terme, contre un

niveau actuel tournant autour de 5,8 millions de tonnes. D'après Mithika Linturi, ministre de l'Agriculture et du Développement de l'élevage, il est aussi prévu d'accroître le taux de commercialisation de lait de 30 à 50 %. Selon le responsable, les interventions seront axées sur l'amélioration de l'accès des éleveurs aux aliments pour animaux et aux services vétérinaires en vue de doubler la production journalière de lait frais par vache à près de 14 litres.

« La productivité de notre important

cheptel laitier est inférieure à 7 litres par jour, ce qui est faible par rapport aux normes mondiales et il sera plus facile d'augmenter la production de lait dans le pays en doublant la production par vache qu'en augmentant le nombre de vaches laitières », explique Mithika Linturi.

Au Kenya, le cheptel laitier compte environ 5,1 millions de têtes de vaches d'après les données du ministère de l'Agriculture. Plus de 2 millions de petits exploitants laitiers opèrent dans la filière.

La justice kenyane suspend la privatisation de 11 entreprises

Un tribunal a suspendu la privatisation de 11 entreprises publiques au Kenya, dont la société nationale pétrolière et gazière, après un recours du principal parti de l'opposition, a-t-on appris mardi de source judiciaire.

Selon le principal opposant Raila Odinga, la vente des participations de l'Etat devrait être soumise à un référendum en raison de l'importance stratégique des entreprises concernées dans ce pays, locomotive économique de l'Afrique de l'Est.

Dans sa décision rendue lundi en fin de journée, le juge de la Haute Cour Chacha Mwita s'est

déclaré "convaincu que le recours (de l'opposition) soulève des questions constitutionnelles et juridiques d'importance publique et qui nécessitent un examen critique".

Le processus de vente est par conséquent suspendu jusqu'au 6 février, date à laquelle le dossier sera examiné sur le fond.

Le gouvernement kenyan avait annoncé le 27 novembre la vente de participations dans 11 entreprises publiques pour renflouer les caisses de l'Etat, au moment où les recettes fiscales restent inférieures à ses objectifs.

L'économie kényane est en proie à une inflation galopante et à

une monnaie en chute libre qui a fait monter en flèche le coût du remboursement de la dette.

Les 11 entreprises, dont la société nationale pétrolière et gazière et un de ses opérateurs, des entreprises agricoles et une maison d'édition, figurent parmi les 35 que le président William Ruto a, la semaine dernière, annoncé vouloir privatiser.

La dette publique du pays de quelque 53 millions d'habitants s'élevait fin juin à plus de 10 100 milliards de shillings (64,4 milliards d'euros), selon le gouvernement, soit environ deux tiers du Produit intérieur brut.

Le coût du service de la dette, principalement envers la Chine,

a grimpé en flèche alors que la monnaie kényane s'est effondrée jusqu'à atteindre des niveaux record, le shilling s'échangeant désormais autour de 153 pour un dollar.

Le secteur agricole, qui avec 21% du PIB en 2022 est le premier contributeur à l'économie kényane, a subi de plein fouet la récente sécheresse, puis des pluies diluviennes.

Depuis que le Kenya a adopté une loi de privatisation en 2005, seules six entreprises publiques ont été partiellement vendues, dont le plus grand opérateur de télécommunications Safaricom et le producteur d'électricité KenGen.

NIGERIA

La hausse du prix du riz inquiète commerçants et consommateurs

Au Nigeria, les prix du riz ont drastiquement augmenté. Dans le pays, la consommation, également, est en constante augmentation. Sauf que l'offre elle, ne suit pas et le pays se retrouve souvent avec des pénuries. Un déficit d'approvisionnement d'environ 2 millions de tonnes métriques par an, qui explique la hausse des prix. Une situation qui inquiète les commerçants.

"Vous pouvez voir mon magasin, je n'ai pas beaucoup de riz à cause de l'augmentation des prix. Parfois, je reçois des clients des hôtels, mais maintenant, j'ai perdu la plupart de mes clients à cause de l'augmentation", explique madame Usman, négociante en riz. Les clients eux aussi se plaignent de cette situation.

"La plupart des Nigériens se plaignent de l'augmentation du prix du riz. Nous ne pouvons plus acheter les mêmes quantités qu'auparavant", explique Vera Abua, une cliente.

Pour l'expert en agriculture Richard Ogundele, l'une des raisons est que le Nigeria n'est plus auto-suffisant en matière de production de riz, comme c'était le cas auparavant.

"En 2016, le Nigeria répondait à 84 % de sa demande locale, car nous étions en mesure de fournir environ 5,4 millions de tonnes métriques. Mais entre 2016 et aujourd'hui, beaucoup de choses se sont produites dans le pays. Il y a d'abord la croissance démographique, puis l'insécurité, qui est devenue assez inquiétante. La productivité a diminué", explique-t-il.

Selon l'AFEX Wet Season, le Nigeria a dépensé plus de 15 milliards de dollars au cours de la dernière décennie pour répondre à sa consommation croissante de riz.

POINT MARCHÉS

L'embellie devrait se poursuivre en Europe sur fond de baisse des rendements

Les Bourses européennes sont attendues en hausse mercredi dans le sillage des gains des dernières séances, les investisseurs étant de plus en plus convaincus que les taux des grandes banques centrales qui se réunissent la semaine prochaine sont désormais à leur sommet.

L'attente de la publication de plusieurs indicateurs économiques en Europe et aux Etats-Unis pour la séance du jour et le reste de la semaine pourrait cependant provoquer une certaine volatilité. D'après les premières indications disponibles, le CAC 40 parisien devrait gagner 0,23% à l'ouverture. Le Dax à Francfort, qui a touché mardi un sommet historique à 16.551,34 points, pourrait prendre 0,17%. Le FTSE 100 à Londres devrait progresser de 0,31%. L'indice EuroStoxx 50 est attendu en hausse de 0,22%. L'embellie des marchés, entamée depuis le mois de novembre sur fond de détente dans le compartiment obligataire né de l'espoir d'une baisse des taux des grandes banques centrales, sera mise à l'épreuve notamment de l'indicateur des ventes au détail en zone euro pour le mois d'octobre prévu à 10h00 GMT. La publication à 13h15 GMT de l'enquête ADP sur l'emploi privé aux Etats-Unis, elle, devrait donner un aperçu du marché du travail américain avant le rapport mensuel officiel de vendredi, principal rendez-vous de la

semaine. L'enquête "Jolts" (Job Openings and Labor Turnover Survey), du département américain du Travail, a montré mardi, que le nombre des offres d'emploi dans le pays avait chuté en octobre à son plus bas niveau depuis début 2021, signe d'une détente sur le marché du travail. La Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque centrale européenne (BCE) et la Banque d'Angleterre (BoE) tiendront la semaine prochaine leur réunion respective de politique monétaire, tandis que les décisions de la Banque du Canada (BoC) sont attendues ce mercredi à 15h00 GMT.

En Asie
A la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei a fini sur un rebond de 2,04% à 33.445,9 points, tandis que le Topix, plus large, a pris 1,9% à 2.387,2 points. Les indices ont notamment été soutenus par les valeurs des semi-conducteurs. En Chine, le SSE Composite de Shanghai reflue de 0,06% et le CSI 300 abandonne 0,36%, le sentiment du marché demeurant fragile après l'abaissement par l'agence Moody's de la perspective de la

note de la Chine.

changes
Le dollar est stable (+0,01%) face à un panier de devises de référence. L'euro recule de 0,06%, à 1,0788 dollar, tandis que la livre sterling s'affiche à 1,2599 dollar (+0,05%).

Taux

Sur le marché obligataire, le rendement des bons du Trésor américain à dix ans remonte un peu, d'environ deux points de base, à 4,1934%, après être tombé mardi en séance à 4,163%, au plus bas depuis trois mois. En zone euro, le rendement du Bund allemand de même échéance a fini mardi à 2,238%, soit un creux depuis la mi-mai.

COTATION COMMERCIALE D'OUVERTURE DU DINAR ALGERIEN

COTATION COMMERCIALE D'OUVERTURE DU DINAR ALGERIEN

Cours du : 05 Décembre 2023
Valeur : 07 Décembre 2023

BASE	DEVICES			COURS ACHAT	COURS VENTE
1	USD	US DOLLAR		134.3966	134.4116
1	EUR	EURO		145.2827	145.3527
1	GBP	POUND STERLING		169.5856	169.6474
100	JPY	JAPANESE YEN		91.5883	91.6172
1	CNY	CHINESE YUAN		18.8046	18.8078
1	CHF	SWISS FRANC		153.6839	153.7714
1	CAD	CANADIAN DOLLAR		99.1418	99.1821
1	DKK	DANISH KRONE		19.4885	19.4927
1	SEK	SWEDISH KRONA		12.8660	12.8706
1	NOK	NORWEGIAN KRONE		12.3818	12.3861
1	AED	UAE DIRHAM		36.5954	36.6025
1	SAR	SAUDI RIYAL		35.8305	35.8364
1	KWD	KUWAITI DINAR		434.9405	435.1298
1	TND	TUNISIAN DINAR		42.8807	43.3117
1	MAD	MOROCCAN DIRHAM		13.3289	13.3304
1	LYD	LIBYAN DINAR		27.8461	27.9890
1	MRU	MAURITANIAN OUGUIYA		3.5386	3.5390
1	SDR	SPEC. DRA. RIGHTS		179.1170	179.1170

CAC 40

Tous les esprits déjà tournés vers vendredi

La Bourse de Paris devrait ouvrir en légère hausse mercredi, une certaine prudence l'emportant à deux jours de la publication des chiffres de l'emploi aux Etats-Unis, susceptibles de fournir de précieuses indications quant au futur calendrier des baisses de taux de la Fed. Vers 8h15, le contrat 'future' sur l'indice CAC 40 avance de 16 points à 7412,5 points, laissant entrevoir une ouverture dans la zone des 7400 points. Les investisseurs continuent de miser sur une prochaine baisse des taux aux Etats-Unis, même si Jerome Powell, le président de la Réserve fédérale, a rapplé vendredi dernier qu'il restait encore beaucoup de chemin à faire avant de ramener l'inflation autour de 2%. Ils hésitent toutefois sur le calendrier que choisira d'adopter la Fed et attendent avec impatience la parution, vendredi, du rapport mensuel sur les créations d'emplois aux Etats-Unis pour

tenter de deviner les intentions de la banque centrale. Pour l'instant, les marchés tablent avec une probabilité de 55% sur une baisse des taux de la Fed en mars, à en croire le baromètre FedWatch du CME Group. L'enquête ADP, publiée à deux jours des chiffres officiels de l'emploi, sera donc suivie de près par les investisseurs en tout début d'après-midi afin d'affiner leur jugement. Parmi les autres indicateurs attendus dans la journée figurent aussi les chiffres de la balance commerciale américaine et ceux de la productivité pour le troisième trimestre. Les investisseurs espèrent que toutes ces statistiques permettront de conforter la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et une baisse rapide du coût du crédit. En Europe, les commandes industrielles en Allemagne devraient confirmer la spirale récessionniste qui menace

le pays, tandis que les ventes au détail en zone euro devraient montrer que les ménages éprouvent bien du mal à se remettre du choc inflationniste. Mais au-delà des annonces d'aujourd'hui, ce sont surtout les chiffres de l'emploi de vendredi qui compteront. Après le bon parcours réalisé au mois de novembre, les marchés devraient continuer à reprendre leur souffle en attendant d'y voir plus clair, ce qui semble écarter de grosses prises de positions. Dans ce contexte, le marché parisien semble bien parti pour poursuivre sa consolidation à plat en attendant, peut-être, de renouer avec ses plus hauts annuels (au-delà de 7.581 points) d'ici à la fin de l'année. De l'avis des analystes, la tendance de fond reste donc nettement haussière, même si Wall Street a clôturé sur une note de prudence hier soir en dépit de la nette détente qui s'opère sur le compartiment obligataire.

JAPON

La Bourse de Tokyo ouvre en rebond

La Bourse de Tokyo a clôturé mercredi en fort rebond, après trois baisses d'affilée, soutenue par la poursuite de la détente des taux obligataires sur fond d'optimisme des investisseurs sur la fin prochaine du cycle de resserrement monétaire aux Etats-Unis. L'indice vedette Nikkei a gagné 2,04%, à 33.445,90 points, et l'indice élargi Topix a pris 1,9%, à 2.387,20 points. La Bourse de Hong Kong reprenait aussi quelques couleurs (+0,71% vers 06h45 GMT), après avoir lâché plus de 4% au cours des trois séances précédentes et atteint mardi un nouveau plus bas de l'année en clôture. En attendant la publication vendredi du rapport mensuel sur l'emploi aux Etats-Unis, un indicateur paru mardi a révélé une baisse bien supérieure aux attentes des emplois vacants dans ce pays. Les investisseurs y ont vu un nouveau signe montrant que la politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale américaine (Fed) refroidit le marché du travail aux Etats-Unis, et que les pressions inflationnistes provenant de ce marché se dissipent. Les rendements obligataires américains comme japonais se sont par conséquent repliés, ce qui a apporté mercredi une bouffée d'oxygène aux valeurs technologiques nippones.

SoftBank Corp rachète une société irlandaise
SoftBank Corp (+1,19%), filiale de télécommunications du géant japonais SoftBank Group (+0,6%), a annoncé mardi son acquisition de 51% du capital de la société irlandaise Cubic Telecom pour 473 millions d'euros. Cubic Telecom est un fournisseur de solutions connectées pour l'industrie automobile. Ce rachat est un nouvel exemple de la volonté de SoftBank de prendre une part du gâteau dans le marché futur des véhicules autonomes.

ÉVASION FISCALE

Une banque suisse admet avoir caché des milliards de dollars au fisc américain

Elle a accepté de payer 123 millions de dollars de dédommagement dans le cadre d'un accord avec les procureurs.

Une grande banque suisse a admis avoir conspiré avec des contribuables américains pour cacher plus de 5,6 milliards de dollars à l'Internal Revenue Service, a annoncé le ministère américain de la Justice. Pictet Bank, la division banque privée du groupe Pictet, paiera environ 122,9 millions de dollars de dommages et intérêts et d'amendes dans le cadre d'un accord avec les procureurs. Le ministère de la Justice a déclaré qu'entre 2008 et 2014, la banque détenait 1 637 comptes clients américains, qui ont collectivement cumulé environ 50,6 millions de dollars d'impôts américains. Selon CNBC, les comptes contiennent plus de 5,6 milliards de dollars sur un actif total d'environ 20 milliards de dollars provenant des contribuables américains que la

banque gérait au cours de la période. Si la banque respecte les termes de l'accord, le ministère de la Justice acceptera de reporter le procès de 3 ans, puis d'abandonner l'accusation de complot criminel visant à frauder l'IRS. Dans le cadre de cet accord, la banque a également accepté de coopérer aux enquêtes en cours sur les comptes bancaires cachés. "La lutte contre les actes répréhensibles financiers reste une priorité pour ce bureau", a déclaré dans un communiqué Damien Williams, procureur américain pour le district sud de New York. « Nous encourageons les entreprises et les institutions financières à nous contacter pour signaler les violations avant qu'elles ne soient détectées par nos services », a-t-il ajouté. Le groupe Pictet a déclaré dans un communiqué que cet accord fait

suite à sa "coopération intensive avec les autorités américaines, dans le plein respect du droit suisse". "Pectet est heureux de résoudre cette affaire et continuera à prendre les mesures nécessaires pour garantir que ses clients respectent leurs obligations fiscales", indique le communiqué. Les procureurs ont accusé le groupe Pictet d'aider ses clients à échapper aux impôts américains en ouvrant, en maintenant et en dissimulant des comptes non déclarés. La banque a utilisé « divers moyens » pour dissimuler ces comptes, selon l'accord différé de l'accusation. Elle a conservé le courrier lié aux comptes des clients à la banque, plutôt que de l'envoyer aux clients aux États-Unis, afin de « contribuer à garantir que les documents reflétant l'existence des comptes restent en dehors des États-Unis et hors de portée

des autorités fiscales américaines », lit-on dans les aveux. Elle a également formé et négocié avec des entités offshore qui « n'avaient aucun objectif commercial mais existaient uniquement pour aider ses clients contribuables américains affiliés à dissimuler leurs comptes et actifs offshore aux autorités fiscales américaines ». Le groupe Pictet a géré environ 529 entités offshore pour les comptes américains concernés entre 2008 et 2014. Le groupe a également aidé des clients américains en fuite à l'impôt à conserver des fonds non déclarés à l'étranger en transférant des fonds de comptes non déclarés vers des comptes qui semblaient appartenir à des clients non américains. Ces comptes étaient toujours contrôlés par des agents du contribuable américain au moyen de « dons fictifs », selon le ministère de la Justice.

L'OMS recommande d'augmenter les taxes sur l'alcool et les boissons sucrées

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a appelé mardi les gouvernements à augmenter les taxes sur les boissons sucrées et alcoolisées, déplorant que trop peu de pays aient recours à leur taxation pour inciter les consommateurs à renoncer à des habitudes néfastes pour la santé. Après avoir étudié les taux de taxation de ce type de produits, l'OMS a conclu que le taux de taxation moyen sur "ces produits mauvais pour la santé" était bas, et qu'une hausse permettrait d'améliorer la santé des populations. "L'OMS recommande que les accises s'appliquent à toutes les boissons sucrées et boissons alcoolisées", indique un communiqué rendu public à Genève. Selon l'OMS, 2,6 millions de personnes par an décèdent à cause de la consommation d'alcool, et plus de 8 millions en raison de la consommation de produits néfastes pour la santé. "L'imposition de taxes sur l'alcool et les

boissons sucrées réduira ces décès", a assuré l'OMS. Il ne s'agira pas seulement d'une mesure dissuasive pour les consommateurs, mais aussi d'une mesure incitative pour encourager les entreprises à produire des boissons plus saines. Selon l'OMS, 108 pays imposent des taxes sur les sodas et boissons sucrées, mais le taux de taxation moyen ne représente à peine que 6,6% du prix d'un soda. La moitié de ces pays imposent également des taxes sur l'eau, ce qui est contraire aux recommandations de l'OMS. "La taxation des produits mauvais pour la santé améliore l'état de santé des populations. Elle a des répercussions positives pour la société, moins de maladies et de débilité, et des sources de revenus pour les gouvernements pour assurer les services publics", a déclaré Rudiger Krech, directeur de l'OMS pour la promotion de la santé. "Dans le

cas de l'alcool, les taxes contribuent à prévenir la violence et les traumatismes dus aux (accidents) de la route", a-t-il souligné. Mardi, l'OMS a publié un manuel sur la taxation de l'alcool à l'intention des 194 Etats membres de l'organisation. Un prix minimum, combiné à une taxe, permettrait de diminuer la consommation d'alcool bon marché ainsi que les hospitalisations et morts dus à l'alcool, les infractions au code de la route, et la criminalité, selon les recommandations du manuel. Quelque 148 pays imposent des accises sur les boissons alcoolisées. "Cependant le vin est exempté des taxes d'accise dans au moins 22 pays, la plupart en Europe", a relevé l'OMS. En moyenne, la taxe d'accise sur la marque de bière la plus vendue est de 17,2 %, tandis que celle sur la marque la plus populaire du spiritueux numéro un des ventes est de 26,5 %, a indiqué l'OMS.

ETATS-UNIS

L'activité des services progresse en novembre

L'activité du secteur des services aux Etats-Unis a progressé en novembre mais les nouvelles commandes sont restées stables, tandis qu'un indicateur des prix a baissé alors que les effets décalés de la hausse des taux d'intérêt commencent à avoir un impact plus important, montre l'enquête mensuelle de l'Institute for Supply Management (ISM) publiée mercredi. L'indice ISM des services est ressorti à 52,7, à un plus bas de cinq mois, après 51,8 en octobre. Le secteur des services ralentit depuis le mois d'août après avoir atteint un pic de six mois.

Les économistes interrogés par Reuters attendaient en moyenne un chiffre de 52,0 en novembre. La barre des 50 sépare croissance et contraction de l'activité. La Réserve fédérale a relevé ses taux au total de 525 points de base au cours des 20 derniers mois, pour porter l'objectif des taux des fonds fédéraux dans une fourchette de 5,25% à 5,50%, afin de juguler une inflation jugée trop élevée. Alors que l'économie a continué à prospérer au cours de l'été, les économistes s'attendent à un affaiblissement de la demande ce trimestre, en particulier dans les ser-

vices, une perspective qui serait bien accueillie par la banque centrale américaine dans sa lutte pour ramener l'inflation à 2%. La stagnation enregistrée dans la composante des nouvelles commandes reçues par les entreprises de services, ressortie à 55,5 en novembre, comme en octobre, devrait être perçue comme un premier signe encourageant par les responsables de la Fed. Les dépenses de consommation ont en outre augmenté modérément en octobre, tandis que la hausse annuelle de l'inflation a été la plus faible depuis plus de deux ans et demi, selon les données of-

ficielles publiées jeudi dernier. Le sous-indice des prix acquittés dans les services est, lui, passé de 58,6 en octobre à 58,3 en novembre. Certains économistes considèrent le sous-indice ISM des prix payés dans les services comme un indicateur avancé fiable de l'inflation des dépenses de consommation personnelle (PCE), mesure privilégiée de l'évolution prix par la Fed. L'emploi dans le secteur s'est amélioré à 50,7 en novembre contre 50,2 le mois précédent.

ROYAUME-UNI Le gouvernement durcit ses conditions d'entrée pour les travailleurs étrangers

Trois ans après le Brexit, le Royaume-Uni se ferme encore davantage aux travailleurs étrangers, malgré les pénuries de main-d'oeuvre qui pénalisent l'économie. Le ministre britannique de l'Intérieur, James Cleverly, a annoncé lundi un durcissement des règles pour l'obtention d'un visa de travailleur qualifié. « Lorsque notre pays a voté pour quitter l'Union européenne, nous avons voté pour reprendre le contrôle de nos frontières. Grâce à ce gouvernement conservateur, nous avons maintenant un système d'immigration à points, à travers lequel nous maîtrisons qui vient travailler au Royaume-Uni », a-t-il vanté. Depuis le Brexit et la fin de la libre circulation, Londres a mis en place un système de visa obligeant les travailleurs à prouver un niveau minimum de revenus. Le salaire nécessaire pour décrocher ce visa va être relevé de 26.200 à 38.700 livres par an, soit à un niveau supérieur au salaire médian pour un travail à temps plein, proche de 35.000 livres. Seuls seront exclus les métiers de la santé et du social, en manque criant de main-d'oeuvre. Mais les travailleurs de ces secteurs ne seront plus autorisés à faire venir leurs proches sur leur visa. En outre, la liste des métiers en tension, bénéficiant de conditions d'entrée plus souple, va être supprimée. Cette liste incluait une série de professions caractérisées par de fortes pénuries de personnel, comme dans l'informatique, la construction ou l'électronique. Ce tour de vis concerne également la contribution au système de santé qui est désormais demandée aux travailleurs ou étudiants venus de l'étranger. De 624 livres, cette charge va passer à 1.045 livres, soit une hausse de 66 %. Elle permet à toute personne venue de l'étranger d'accéder aux soins du « National Health Service », le service public de santé.

R5 E-TECH

Voici la nouvelle Renault 5 électrique de série

Énième apparition pour la future Renault 5 électrique. Mais cette fois, les documents montrent la voiture telle qu'elle arrivera dans les concessions !

En présentant un concept de Renault 5 très proche du modèle de série mais bien avant la révélation officielle, le Losange s'est aussitôt imposé une stratégie de communication lourde. Car entre janvier 2021, date de la première sortie de du concept R5 et la présentation officielle de ce revival au Salon de Genève 2024 (26 février au 3 mars), il aura fallu meubler. Sur ce point, Renault a déjà gagné son pari. La R5 E-Tech n'existe pas encore officiellement que des dizaines d'articles et d'illustrations en tous genres ont déjà été publiés. Les documents que nous vous présentons n'ont donc a priori rien de très exclusifs. Erreur. Il s'agit en fait des premiers clichés de la version de série,

telle que vous la verrez dans les concessions en 2024. Ou en tout cas des brevets de cette version, mais la précision des documents ne nécessite aucun effort pour imaginer une peinture un peu colorée.

Des changements sur cette Renault 5 électrique de série

Craquante, la silhouette de la R5 E-Tech de série le reste. Mais pas mal d'éléments ont changé par rapport au concept de 2021. D'abord, la voiture paraît assagie, une impression que l'on doit à des ailes moins gonflées et des jantes de plus petite diamètre. Des détails on ne peut plus importants pour l'efficacité et l'autonomie lors de l'homologation. Même si, à l'inverse, de vrais rétroviseurs ont fait leur apparition sur les flancs de la citadine. D'autres changements sont à noter sur le bouclier, plus ajouré que sur le concept. En revanche, bonne nouvelle, les deux carrés placés aux extrémités sont encore de la partie. Evidemment, ils ont perdu le relief et l'éclairage LED du concept mais ce gimmick apporte toujours une petite note d'originalité au faciès de la "5" des temps modernes. Petit plus, le chiffre inscrit en bonne et due forme dans le carré de gauche. De profile, outre l'apparition de poignées de portes arrière mas-



quées dans une simulation de custode, on note une autre particularité : la présence de deux trappes de recharge. A ce stade, difficile de donner une explication intangible. Première hypothèse, l'une d'entre elles est dédiée à la recharge de la voiture et l'autre à l'envoi d'énergie dans le réseau électrique, la fameuse technologie V2G dont la R5 sera la première utilisatrice chez Renault. Seconde hypothèse, une trappe est dédiée à la recharge en courant alternatif et l'autre au courant continu. Troisième possibilité, moins probable : les brevets prévoient la possibilité

d'installer la trappe à gauche ou à droite et Renault n'a pas encore décidé... Reste qu'on rechargera sa R5 par l'avant dans la vraie vie, comme c'était le cas d'une Zoé qui cachait sa prise dans le Losange au bout du capot.

Il nous manque l'intérieur !

Enfin, à l'arrière, les changements sont plus notables et desservent un peu le look de la citadine française. En toute logique, un emplacement pour la plaque d'immatriculation a fait son apparition dans le pare-chocs tan-

dis qu'une fente dédiée à l'ouverture du hayon a également été installée. Le "5" placé dans le bandeau du concept n'est pas présent sur ces brevets de la version de série. Dommage, d'autant qu'aucun signe ne permet d'identifier cette voiture comme une Renault. Reste donc à patienter pour découvrir l'intérieur de cette Renault 5 E-Tech qui promet d'être aussi sympa à regarder que ses traits extérieurs. Mieux vaut miser sur une nouvelle fuite avant la révélation officielle qui n'aura pas lieu avant la fin du mois de février.

ACCUSÉ DE VOLS DE BREVETS BMW NE SE LAISSE PAS FAIRE

MW a choisi la voie judiciaire plutôt que les accords à l'amiable face à ces attaques qui se multiplient contre les constructeurs automobiles. Partout où il y a de l'argent à prendre, avocats et sociétés opportunistes sont souvent dans le coup. Un exemple en est la parfaite illustration : ces personnes ou entreprises qui rachètent des noms de domaine à fort potentiel sur Internet pour les bloquer et les revendre à prix d'or lorsqu'une entreprise en aura réellement besoin. Autre exemple : les avocats qui proposent leurs services pour retrouver les photos qui n'auraient pas été utilisées avec la permission de l'auteur, pour envoyer ensuite des courriers de mise en demeure avec paiement à l'amiable. Les attaques dont fait l'objet BMW sont un peu l'équivalent de ces business dans le dépôt de brevets.

Le business de la rançon

Concrètement, des structures rachètent des brevets un peu oubliés pour ensuite attaquer toute entreprise qui aurait eu le malheur de se servir d'une technologie plus ou moins inspirée de ce brevet. Ces sociétés s'appellent des NPE (Non-Practicing Entities) et ne fondent leur business que sur les poursuites judiciaires. Et souvent, elles font mouche : les grandes entreprises acceptent très souvent l'accord à l'amiable et payent. Un filon particulièrement exploité en Allemagne ou au Royaume-Uni, mais qui s'est aussi développé en France récemment.

BMW ne cède pas

BMW confirme être la cible de ces NPE, mais le groupe allemand a décidé de contre-attaquer. Le responsable de la protection de la propriété intellectuelle du groupe BMW reconnaît que c'est plus coûteux et chronophage que de payer directement la "rançon", mais l'intérêt est à plus long terme : se prémunir contre ces structures qui hésiteront peut-être un peu plus l'attaque frontale.

TESLA MODEL Y

Un restylage façon Model 3 à l'approche pour le SUV électrique

Dans la foulée de la berline familiale Tesla Model 3, le SUV Model Y passera, lui aussi, par la case restylage. Sans surprise, le véhicule de loisirs électrique adoptera à son tour un museau plus lisse et plus valorisant caractérisé par des projecteurs désormais traités à l'horizontal. Idem au niveau de la poupe, les feux s'affineront en prenant la forme de crochets avec une belle intégration sur le volet du hayon. Mais au-delà des considérations purement cosmétiques ce relooking de mi-carrière profitera à l'aérodynamisme du véhicule qui devrait peaufiner son Cx.

Le plein de petites attentions à bord

A bord, toujours à l'instar de la Model 3, les sièges seront redessinés très probablement chauffants pour toutes les places et ventilés pour ceux à l'avant. La qualité perçue devrait elle aussi faire un bon en avant avec une finition revue à la hausse ce qui n'était jusqu'alors pas le fort des modèles de la marque californienne. Pièce maîtresse de l'habitacle, l'écran tactile conservera une diagonale généreuse de 15,4 pouces, mais en adoptant des bords plus fins, il agrandira légèrement sa surface d'affichage. De quoi garder le lead en la matière c'est très important pour les clients d'avoir la plus grande dalle du marché. Il est encore trop tôt pour évoquer l'ergonomie de cette Tesla Model Y restylée, le système qui sera partagé avec celui de la Tesla 3 phase 2 réservera quelques surprises notamment autour du volant.



Pour quelques kilomètres de plus...

L'emploi d'un vitrage feuilleté soignera l'insonorisation du Model Y. Sur le plan technique, les motorisations comme les tailles de batteries devraient rester à l'identique, l'aérodynamisme optimisé dont nous vous parlions plus haut devrait néanmoins permettre de grappiller quelques

kilomètres supplémentaires et accroître légèrement le rayon d'action. Produite dans l'usine de Shanghai, la Tesla Model Y a déjà connu, en Chine, un premier lot de modifications pour le marché local. Il ne s'agit pour l'instant que d'évolutions cosmétiques mineures à l'extérieur et aucunement d'un restylage. Affaire à suivre.

VRAI OU FAUX

Un aimant peut-il effacer la mémoire d'un disque dur ?

Est-ce vrai que si l'on approche un aimant d'un disque dur, ça peut effacer sa mémoire ? Alors déjà, je ne vois pas vraiment pourquoi on irait faire ça, l'idée est un peu bizarre en soi. Mais bon, on ne sait jamais, si vous êtes du genre à ranger vos affaires un peu n'importe comment et que le disque dur qui contient toute votre vie tombe à côté d'un aimant, il vaudrait mieux éviter la catastrophe.

Pas sûr que ce soit une question de chance, mais explorons ça ensemble. On a déjà détaillé ce qu'est un disque dur dans un ordinateur, dans le cadre de notre épisode sur la mémoire RAM. N'hésitez pas à aller l'écouter pour en savoir plus à ce sujet ! Mais dans l'immédiat, je vais vous faire un petit rappel.

Le fonctionnement d'un disque dur

Un disque dur, c'est un support de stockage de données numériques. Plus simplement, c'est ce qui sert à ranger tous les fichiers dématérialisés que vous souhaitez conserver, donc vos documents, vos photos, vos musiques ou encore vos lignes de code. Il faut bien différencier le disque dur de la mémoire vive, ou mémoire RAM. La mémoire RAM permet de stocker temporairement les données dont le processeur a besoin pour exécuter un programme. Ça vous permet de jongler avec des informations pendant une tâche sans avoir besoin d'aller les chercher continuellement dans le disque dur. Du coup, on voit bien qu'on n'est pas sur la même dynamique ici. Le disque dur permet de stocker de manière permanente, et il a pour cela une capacité de stockage élevée. D'ailleurs, on en trouve dans les ordinateurs, certes, mais aussi dans les consoles de jeux vidéo. Si vous voulez savoir de quoi est composé un disque dur, eh bien, on trouve plusieurs disques en aluminium ou en verre, qui sont eux-mêmes recouverts d'une couche d'un matériau magnétique. C'est sur cette dernière que sont écrites les données numériques. Il n'y a pas de scribe dans le fonctionnement du disque dur. Je vous explique... Il

marche, en résumé, de la manière suivante. Les données à stocker sont codées sous forme de bits, une succession de 1 et de 0. Pour cela, elles suivent le courant électrique qui traverse ce que l'on appelle la tête d'écriture. Celle-ci a pour but d'inscrire les données en commençant à la périphérie du disque, pour terminer vers son centre. Et enfin, pour lire ces fameuses données, la tête de lecture, cette fois, doit détecter le sens du champ magnétique.

Comment agit un aimant ?

Bon, ça, c'est pour ce qui est du disque dur. Mais quel rapport avec l'aimant du coup ? Effectivement, comme il y a une histoire de champ magnétique dans son fonctionnement, il pourrait y avoir un lien. Mais allons voir justement comment fonctionne un aimant. Un aimant c'est assez simple, il comporte toujours un pôle nord et un pôle sud. On dit que l'aimant est magnétique, c'est-à-dire qu'il contient des tas d'électrons en mouvement qui génèrent un petit champ magnétique. Et justement, si on imagine des lignes qui représentent ce champ, elles partent toujours du pôle nord pour aller vers le pôle sud. Ainsi, quand on approche deux aimants, en présentant les pôles nord et sud l'un en face de l'autre, le champ magnétique passe d'un aimant à l'autre, et forme un pont entre les deux. Ce que l'on voit, nous, à ce moment-là, c'est que les deux aimants s'attirent. Mais à l'inverse, si on place deux pôles sud face à face, ou deux pôles nord, les champs magnétiques poussent chacun dans une direction opposée et les aimants se repoussent. Vous suivez ?



Disque versus aimant, qui gagne ?

C'est parfait. Mais alors, comment ce système aimanté pourrait-il détériorer un disque dur ? Ok, on a dans les deux cas une affaire de champ magnétique. Mais après tout, la Terre aussi possède un champ magnétique, et pourtant nos disques durs ne se détruisent pas tous les deux jours ! Alors, verdict ? Eh bien, en théorie, si, les aimants pourraient bien corrompre un disque dur. Mais il faut voir de quoi on parle quand on dit « aimant ». Si vous utilisez l'aimant qui orne fièrement votre réfrigérateur, il ne va rien se passer du tout. Il faut un aimant bien plus puissant que ça pour qu'il puisse y avoir un effet. Et quand je parle d'aimant puissant, je ne veux même pas dire ceux qu'on peut trouver dans les boîtes à outils pour attirer les clous et vis qui s'échappent quand on monte un meuble. Non, là, on parle à minima de ceux qui sont utilisés, par exemple, pour soulever des véhicules qui partent à la casse. Ah oui, on n'est pas sur du petit gabarit hein ! Et, vraisemblablement, il

y a peu de chance pour que votre disque dur fasse la connaissance de ce type d'aimant... sauf si vous travaillez dans une casse, ou que vous l'avez oublié dans votre voiture qui part à la destruction. Et dans ce cas-là, a priori, ben, c'est déjà mort pour votre disque. Mais si on en revient à notre interrogation, en plus de devoir utiliser un énorme aimant, il faudrait qu'il soit suffisamment puissant pour que le champ qu'il génère passe au travers des revêtements qui protègent nos disques durs. Et à ce moment-là seulement, effectivement, notre matériel pourrait subir des dégâts, comme un blocage du moteur de la tête de lecture, par exemple, ou encore la dégradation de la tête d'écriture. Tout ceci est irréparable, alors c'est sûr qu'il vaut mieux faire attention. Mais comme vous l'avez vu, il faudrait vraiment forcer pour que votre disque dur soit endommagé par l'effet d'un aimant. Vous avez en réalité plus de risque de l'abîmer en le faisant tomber, alors un conseil, pensez à le protéger dans une petite housse ou une coque !

FIBRE OPTIQUE

**Le Japon atteint
22,9 Pbps, soit 20
fois le trafic
mondial d'Internet
en une seconde !**

Des chercheurs au Japon ont réussi l'exploit de transmettre 22,9 pétaoctets par seconde dans une seule fibre optique. C'est près de 20 fois le débit total utilisé par Internet dans le monde à chaque seconde. Dans les années 1990, la recherche avait permis de pousser la paire de cuivre de la ligne téléphonique toujours plus loin, à des débits qui étaient alors quasi impensables. De 14,4 kilobits par seconde (kbps), le bas-débit est progressivement monté à 56 kbps, pour ensuite être remplacé par l'ADSL qui a réussi à atteindre 8 puis 22 mégabits par seconde (Mbps), et même plus, toujours en utilisant les mêmes câbles téléphoniques. La transmission par fibre optique connaît une évolution similaire. Des chercheurs de l'Institut national des technologies de l'information et des télécommunications (NICT), au Japon, ont réussi à atteindre une vitesse de 22,9 Pbps. C'est équivalent à une vingtaine de fois le trafic mondial total d'Internet en une seconde (estimé à 1,217 téraoctets par seconde), et ce en utilisant une seule fibre optique. C'est le double de leur record précédent de 10,66 Pbps. À titre de comparaison, une connexion fibrée domestique est de l'ordre d'un gigabit par seconde (Gbps), ou tout au plus 10 Gbps.

Un système basé sur les dernières avancées en multiplexage

Pour ce faire, les chercheurs ont combiné plusieurs techniques. D'abord le multiplexage spatial (SDM), en créant une fibre contenant 38 cœurs physiques, chacun avec trois modes pour un total de 114 canaux spatiaux. Ensuite, le multiplexage en longueur d'onde (WDM) permet d'utiliser plusieurs longueurs d'onde différentes de lumière pour transmettre de multiples signaux simultanément. Les chercheurs estiment même qu'il serait possible d'atteindre 24,7 Pbps en optimisant le système de correction d'erreurs. Toutefois, cette nouvelle technique nécessite un équipement complexe et coûteux, et sera difficilement intégrable en l'état dans l'infrastructure existante. Pour cela, il faudra plutôt se tourner vers un autre record établi l'année dernière à 1,84 Pbps, obtenu avec un équipement bien plus simple comprenant un seul laser et une seule puce optique.

ENTIÈREMENT GÉRÉE PAR DES ROBOTS"

La Chine inaugure une ferme verticale géante

La Chine vient de construire la première ferme verticale à 20 niveaux au monde, entièrement gérée par des robots et l'intelligence artificielle. Elle permet de produire jusqu'à dix récoltes de légumes par an avec moins de terre et moins d'eau.

Avec une population mondiale qui continue de croître, il devient de plus en plus difficile de nourrir la planète. L'industrialisation de l'agriculture a permis d'augmenter les rendements, mais elle atteint ses limites. Parmi les différentes solutions proposées se trouvent les fermes verticales. Et la Chine vient de construire la toute première ferme verticale entièrement automatisée de 20 niveaux. La ferme en question a été construite par l'Institut d'agriculture urbaine (IUA) de l'Académie chinoise des sciences agricoles (CAAS). Toutes les opérations sont effectuées par des robots, qui parviennent à faire pousser des salades en seulement 35 jours.

La croissance des légumes gérée par IA

Comme dans la plupart des fermes verticales, celle-ci est équipée de diodes LED colorées pour apporter la lumière



nécessaire. Le système est géré par une intelligence artificielle, qui s'appuie sur une base de données pour apporter les nutriments et le type de lumière spécifique à chaque étape de la vie des plantes. « Nous pouvons combiner différentes quantités de lumière rouge, bleue, jaune, ultraviolet proche et infrarouge proche à différents stades du cycle de vie de la plante, a indiqué Wang Sen, l'un des chercheurs.

Nous avons construit une base de données de 1 300 combinaisons pour 72 types de cultures. » Les chercheurs ont affirmé n'avoir constaté aucune différence entre les plantes cultivées en laboratoire et celles issues de l'agriculture traditionnelle. La ferme verticale permet de réduire la surface de culture, la quantité d'eau nécessaire, et peut produire toute l'année. Il est possible d'obtenir 10 récoltes de légumes par an. De plus, elle permet d'accélérer la sélection céréalière en cultivant plusieurs générations de plantes par an. L'IUA négocie actuellement avec des entreprises pour la commercialisation de sa technologie.

Mots fléchés

Présentation de crustacés		Plumard		Bonne farce		Cumul		Lésée	Fleuve de Sibérie		Alcoolique	Dirigée	
Sport de montagne		Acte d'huissier		Sel		Guide de montagne						Oraison	
									Vent froid				
Fleur de Bretagne										Lombric			
Travail forcé										Critiqué			
			Opinion à démontrer						Va au hasard				
			À la mode										
Allonger						Activités de loisirs	Parfum						
Travail dans l'arène													
					Vase				Le moi du psy				Exprimée
					Insoumis				Domestique				
Note ancienne			Angoisse					Naturaliste					
Idem			Profit					Détester					
		Crie dans les bois				Cherche la perle rare						Aïeul	
		Chair animale											
La première dame				Passereau							Bradype		
Pour				Petit morceau							Ville du Mexique		
						Bisets							
Blaireau d'Amérique						Petite surface				Balle gagnante			
						Cagneuses				Vieille colère			
Morceau de canard				Partie				Pugilat					Abreuvoirs
Abri douillet				Sans âme				Rapace nocturne					
			Revendication										
			Récit										
Petit écran					Menue monnaie				Naturel				
									Roi du pétrole				
Maxime		Extrait								Firme allemande			
		Sauf-conduits								Veste prussienne			
					Avec les coutumes			Demi			Affecté	Choisis	
								Géniteur					
Abrasifs							Souricières						
Gigolo							Lieu d'apprentissage						
					Incessant								
					Réservé au pote								Petit stère
Fin américaine				Souverain déchu					Fondement				
Fixe l'aviron													
						Napperon				Vers l'Alsace			

Mise en échec de tentatives d’introduction de plus de 13 quintaux de kif traité

Des tentatives d’introduction de plus de 13 quintaux de kif traité via les frontières avec le Maroc ont été mises en échec dans des opérations menées par des détachements combinés de l’Armée nationale populaire (ANP), en coordination avec les différents services de sécurité, durant la période du 29 novembre au 5 décembre, indique un bilan opérationnel rendu public mercredi par le ministère de la Défense nationale (MDN). Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l’ANP « ont procédé à l’arrestation de 12 éléments de soutien aux groupes terroristes, lors d’opérations distinctes à travers le territoire national ».



TOTALENERGIES

1^{er} vol avec du méthanol converti en SAF

TotalEnergies annonce que le premier vol d’essai visant à démontrer le potentiel de conversion du méthanol en SAF (carburant aérien durable) a eu lieu à Dubaï en marge de la COP28 aux Émirats arabes unis. Masdar, TotalEnergies, la direction émirienne de l’aviation civile, Airbus, Falcon Aviation Services et le bailleur de licences technologiques Axens ont tous contribué à la réussite de ce vol, souligne TotalEnergies. Le vol, qui a utilisé un mélange de carburant aviation fabriqué à partir d’oléfines, contribuera à la certification de cette nouvelle voie de production de SAF à partir de méthanol. Basée sur l’utilisation d’électricité renouvelable, elle pourrait permettre la production d’eSAF et permettre de relever le défi mondial de la production de carburant aérien durable et décarboner le secteur de l’aviation.

TRANSPORT AÉRIEN

Les compagnies attendent 4,7 milliards de passagers dans le monde en 2024

Les compagnies aériennes s’attendent à transporter l’année prochaine 4,7 milliards de passagers dans le monde, un “record historique” surpassant les 4,54 milliards de 2019, avant la crise sanitaire, a annoncé mercredi leur principale organisation. Dès cette année, les transporteurs auront effacé les effets du Covid-19 dans leurs comptes, revenant dans le vert avec des bénéfices nets cumulés de 23,3 milliards de dollars, selon l’Association internationale du transport aérien (Iata), qui a ainsi plus que doublé ses précédentes projec-

tions de 9,8 milliards, publiées en juin dernier. L’organisation a prévu 4,29 milliards de voyages aériens cette année, une légère révision en baisse par rapport aux 4,35 annoncés en juin. Pour 2024, les bénéfices devraient “largement se stabiliser” à 25,7 milliards de dollars, selon l’Iata, sur un chiffre d’affaires global sans précédent de 964 milliards, à comparer aux 896 estimés pour 2023 et aux 838 milliards de 2019. Secteur économique parmi les plus touchés par la crise sanitaire, en raison de la fermeture des frontières et autres restrictions de déplacement,

les compagnies aériennes ont subi des pertes cumulées de quelque 183 milliards de dollars entre 2020 et 2022. “Etant donné les pertes massives de ces dernières années”, les bénéfices attendus en 2024 “illustrent la résilience du secteur aérien”, a souligné le directeur général de l’Iata, Willie Walsh, saluant le “rythme extraordinaire de la reprise”. Néanmoins, “il semble que la pandémie a coûté quatre années de croissance au secteur”, a remarqué M. Walsh lors d’une “journée presse” au siège de son organisation à Genève (Suisse).

MDN

Chanegriha reçoit le Chef d’État-major de l’Armée de terre tunisienne

Le Général d’Armée Saïd Chanegriha, Chef d’État-major de l’Armée nationale populaire (ANP), a reçu, mercredi au siège de l’État-major de l’Armée nationale populaire, le Général de Corps d’Armée Mohammed El-ghoul, Chef d’État-major de l’Armée de terre des Forces armées tunisiennes, indique le ministère de la Défense nationale dans un com-

munié. « Monsieur le Général d’Armée Saïd Chanegriha, Chef d’État-major de l’ANP, a reçu en audience, ce mercredi 6 décembre 2023, au siège de l’État-major de l’ANP, Monsieur le Général de Corps d’Armée Mohammed El-ghoul, Chef d’État-major de l’Armée de terre des Forces armées tunisiennes et ce, en marge des travaux de la 17e session de la

Commission mixte algéro-tunisienne, chargée du suivi et du contrôle de la mise en œuvre de la coopération militaire entre les deux pays », précise la même source. Lors de cette rencontre, à laquelle ont pris part des Généraux-majors et Généraux de l’État-major de l’Armée nationale populaire et du ministère de la Défense nationale, ainsi que les membres de la délé-

gation tunisienne, les deux parties « ont tenu des discussions sur l’état de la coopération militaire entre les deux pays frères et ont échangé les analyses et les points de vue sur les questions d’intérêt commun ». Au terme de cette rencontre, les deux parties ont échangé des présents symboliques, conclut le communiqué du MDN.

Chronique Eco

d’Anouar El Andaloussi

La souveraineté alimentaire en débat à Dakar

Du 30 octobre au 02 décembre 2023, un salon international de l’agroalimentaire a été installé à Dakar (Sénégal par SIAGRO (Sénégal) avec une forte participation algérienne conduite par FilahaInnov à travers Afrika Food (plus de 25 exposants algériens). En marge de ce Salon, une conférence internationale a été organisée sur le thème « Développer des innovations agricoles et agroalimentaires pour atteindre la souveraineté alimentaire en Afrique ». Les présentations faites par des universitaires et des professionnels ont été étalées sur deux jours (1er et 2 décembre). Le pragmatisme et le bon sens africains nous ont éloignés des habituels discours et des rhétoriques sans fin dans les conférences internationales. Les thèmes abordés couvrent des champs disciplinaires très variés allant des questions de territoire, avec un accent particulier sur les territoires ruraux et le rôle de la paysannerie, aux exploitations innovantes des ressources génétiques végétales et animales en passant par la gestion durable et rationnelle des ressources rares ou en épuisement comme l’eau et les sols. Le tout doit être porté par la connaissance formelle et les savoir-faire traditionnels séculaires en Afrique. En guise d’introduction, il était question de rappeler quelques notions de base. D’abord la définition de la souveraineté alimentaire. Nous avons retenu celle du Comité de la sécurité Alimentaire Mondiale (CSA) 2009 : « On peut parler de sécurité alimentaire quand toutes les personnes ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Les quatre piliers de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l’accès, l’utilisation et la stabilité ». La souveraineté alimentaire désigne le droit des populations et de leurs États à définir leur politique agricole et alimentaire en toute liberté. » La souveraineté alimentaire met en évidence une dimension politique de la sécurité alimentaire ; elle ne s’oppose

pas aux échanges internationaux et ne signifie ni l’autarcie, ni un repli à l’intérieur des frontières. Souvent la question de sécurité alimentaire renvoie à des programmes nationaux visant la production de produits agricoles sur des superficies ou des exploitations d’une certaine taille pour des raisons de rendements d’échelles et de processus techniques. Le monde rural (paysannerie) est souvent mis à la marge de ces processus, en raison de ses faibles moyens, or la population rurale, mise en marge de ces politiques se retrouvent elle-même dépendante des marchés des produits alimentaires produits localement ou importés. Pourtant la paysannerie dispose d’atouts considérables pour contribuer à la sécurité alimentaire (production d’autoconsommation et même d’excédents mis sur les marchés) ; plus que ça, le rôle de la paysannerie sera décisif, dans le cadre de la souveraineté alimentaire, grâce à ses capacités spécifiques et singulières dans les savoirs faire traditionnels, la résilience et la capacité d’adaptation aux contraintes climatiques, sanitaires et économiques. « Il ne peut y avoir de solution durable à la sécurité/souveraineté alimentaire sans mobilisation sociale et sans réappropriation collective et partagée du destin de la Nation ». Le rapport à la terre va au-delà de la production agricole, il est le socle de la souveraineté alimentaire et de la sécurité tout court. La population rurale a ses rites et ses pratiques qu’elle considère comme son patrimoine. Les savoir-faire paysans sont séculaires, se transmettent et s’adaptent à l’évolution des techniques culturelles, mais dans les limites de la durabilité, de la préservation des ressources. A partir de ces considérations, la gouvernance des espaces ruraux et des activités suppose une implication forte des acteurs locaux dans une gouvernance ouverte, responsable et socialement acceptable. C’est pourquoi la gouvernance des territoires ruraux sup-

pose un enracinement des acteurs sur ces territoires au plan institutionnel (règlementation et normes juridiques), au plan sociologiques (formes de représentation sociales et des normes sociales) écologique (durabilité) et économique (préservation et renouvellement des ressources naturelles). Considérer la gouvernance comme un processus d’apprentissage collectif, de bas vers le haut plutôt qu’un cadre prescriptif et autoritaire de haut vers le bas. Ce n’est qu’à travers cette gouvernance ouverte et enracinée que se développent les innovations tant organisationnelles que génétiques (croissance des rendements, croisement des races locales avec des races à haut potentiel, semences, nouveaux produits issus de la valorisation des vergers algériens comme le palmier dattier...) et dans l’usage rationnel et durable des ressources rares en voie d’épuisement. Le partage d’expérience et le partenariat intra africains sont les principales recommandations de cette rencontre. Car la souveraineté alimentaire ne peut se concevoir que dans cadre continental ou au moins régional. Il s’agit, in fine, de construire de nouvelles relations pour organiser et maîtriser les marchés agricoles, autant à l’amont (intrants, matériel, facteurs de production), qu’en aval de la production. Dans ce cadre, il est temps aujourd’hui de développer le système coopératif qui a, dans beaucoup de pays, favorisé l’équilibre des territoires et la saturation des marchés intérieurs. Ces filières territorialisées en développement sont aussi en attente d’infrastructures logistiques (chaîne de froid, stockage, transport, conditionnement, transformation...). Les bassins de production qui se développent dans les nouvelles régions agricoles doivent bénéficier en priorité d’investissements structurants que l’Etat peut favoriser. L’innovation, la recherche développement et l’organisation des exploitations, pour produire plus et pas n’importe comment, sont encore les points faibles des politiques visant la sécurité alimentaire et au-delà la souveraineté alimentaire.